39e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 14 6 AVRIL 1922

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète	18 fr.
	Édition partielle	12 fr.
ÉTRANGER	Édition complète	20 fr. 50
	Édition partielle	14 fr. 50

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication* ; l'édition partielle n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence* ; pour l'Étranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement à nos Bureaux, à Langres.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Mgr Freppel. *(Vingtième article)*. — Mgr Freppel et la Révolution : sa brochure à propos du Centenaire, 209. — Lettre pastorale de 1879 contre le socialisme d'Etat, 213. — Le clergé et les élections, 215. — Discours de 1890 sur la doctrine du budget français, 216. — L'œuvre de l'évêque à la Chambre, 218.

Questions de science ecclésiastique. — Notre-Seigneur a-t-il célébré la Pâque le 13 ou le 14 Nisan ? Judas a-t-il communié ? Comment se déroulaient les fêtes pascales à l'époque de Notre-Seigneur ? 219. — Un curé sans vicaire, binant chaque dimanche, peut-il se payer une indemnité de binage sur les fonds de son église ? Le dénonciateur d'un chasseur sans permis est-il tenu de réparer le dommage subi par ledit chasseur pincé ? 223. — Un commerçant qui a été condamné à une amende pour avoir fraudé est-il tenu à restitution envers les clients trompés ? 223. — *Quid* de deux enfants qui après leur communion solennelle ont manqué à la messe et travaillé le dimanche et viennent se confesser plus ou moins bien disposés ? 224.

Liturgie. — Consultations diverses, 224.

PRÉDICATION

Les Dominicales d'un petit Doyen. — XXVI. *Pâques :* Le fait de la Résurrection, 193. — XXVII. *1er Dimanche après Pâques :* Le voyage, emblème de la vie, 194. — XXVIII. *2e Dimanche :* Le bon Pasteur, 195.

Courtes instructions pour la prière du soir. — XV. Simon de Cyrène et sainte Véronique, 197. — XVI. Les filles de Jérusalem, 198. — XVII. Le crucifiement, 200. — XVIII. Paroles de Jésus sur la croix, 201. — XIX. La mort de Jésus, 202. — XX. La lance de Longin, 204. — XXI. La mise au tombeau, 205. — De Pâque a l'Ascension. I. L'apparition aux Saintes Femmes, 207.

PETIT COURRIER

Q. — Existe-t-il un ouvrage qui ne soit pas l'explication des Evangiles du dimanche, mais qui donne, sous forme de petits prônes, la vie de N.-S. J.-C. ?

R. — Le mieux pourrait être de découper vous-même vos thèmes de prédication dans une bonne vie de J.-C. : Fouard, Lesêtre, Mgr Le Camus. — Vous rappeler ce que nous avons dit aussi des deux livres suivants, et voir en conséquence s'ils ne s'adapteraient pas heureusement à vos désirs : 1° Barbier, *Vie populaire de N.-S. J.-C.*, 2 vol., 15 f., Lethielleux, et 2° P. Suau, *La vie chrétienne, Méditations quotidiennes tirées du N. T.*, 7 f. 50, de Gigord. — Il y a encore l'ouvrage, plus ancien, du P. Leroy, *J.-C., sa vie, son temps*, publié tout entier sous forme de « leçons » ou sermons, 18 vol. in-8 couronne, à 6 f. l'un, Beauchesne (chaque vol. se vend séparément). — Voir encore *Toute l'Histoire de la Religion* en 80 instructions, par Allard, 2 vol. in-16, 8 f., Lyon, Vitte (mais ici vous avez, outre la Vie de J.-C., l'Histoire de l'Eglise et l'Hist. Sainte). — Enfin nos *Courtes instructions pour la prière du soir* en cours de publication ne sont pas autre chose qu'une Vie de N.-S. J.-C.

Q. — Quels ouvrages consulter pour une série de conférences simples et pratiques sur la parabole du dimanche de la Sexagésime : « *Semen est verbum Dei* » ?

R. — Je pense que vous n'hésiterez pas à recourir aux Pères ? Alors, voyez S. Jean Chrysostome, *Homil. 44* (ou 45) *in Matth.*, n. 3-5 (*P. G.* LVII, 467-72) ; — Théophylacte, *P. G.* CXXIII, 278-83, 527-31, 798-802 ; — Euthymius, *P. G.* CXXIX, 395-403 ; — S. Jérôme, *P. L.* XXVI, 86-89 ; — S. Augustin, *Serm. 73* (*P. L.* XXXVIII, 471) et *101* (ibid., 607) ; — S. Grégoire, *Homil. 15 in Luc.* (*P. L.* LXXVI, 1131-4) ; — Bossuet, *Sermon pour le 2e Dim. de Carême* sur la parole de Dieu.

Parmi les contemporains, Mgr Pichenot, *Les Paraboles évangéliques*, in-12, 5 f. 25, Paris, Téqui ;

— Grépin, *Entretiens sur les Parab. évang.*, in-8, 7 f. 50, Bloud ; — P. Lacouture, *Parab. év. expliquées et méditées*, 2 vol. in-32, Beauchesne ; — Monsabré, *Paraboles du Salut*, in-12, 6 f., Lethielleux.

Q. — Quels ouvrages simples et pratiques pourrais-je consulter pour le montage d'un poste récepteur de télégraphie sans fil ?

R. — Duroquier, *Eléments de télégr. s. fil pratique*, 3e éd. 1921, in-12 de 134 p., 7 f., Paris, Dunod ; — du même, *La T. S. F. des amateurs*, in-16 de 304 p., 10 f., Paris, Masson, 1921 ; — Gutton, *Télégr. et téléph. s. fil*, in-16 de 220 p., 5 f., Paris, Colin, 1922 ; — Maurer, *Radiotélégr. pratique et radiotéléphonie*, in-8 de 386 p., 28 f., Dunod, 1921 ; — Roussel, *Le livre de l'amateur de T. S. F.*, in-8, 15 f., Paris, Vuibert, 1921 ; — Rémaur, *Notions élémentaires de T. S. F. et constructions pratiques de postes récepteurs*, in-8 de 112 p., 1921, Paris, Desforges, 29, quai des Grands-Augustins ; — *La T. S. F. expliquée*, in-18 de 126 p., 3 f., à la « Libr. de l'Avenir de la T. S. F. », 18, rue Caffarelli, Paris 3e.

Q. — Existe-t-il un dictionnaire donnant l'explication des termes de théologie, comme « primo primi, error concomitans, » etc., etc. ?

R. — Non. Ce sont termes d'explication assez délicate et assez complexe pour que les brèves définitions d'un dictionnaire n'y puissent suffire. On ne les peut entendre que dans un exposé suivi.

Q. — L'*Ami* nous donnera-t-il quelques articles sur les Ordres religieux ? En ces années de centenaires, cela pourrait peut-être aider pour les triduums, indépendamment de l'intérêt historique.

R. — Vous avez eu satisfaction en mars pour les Jésuites. Prochainement vous aurez quelque chose sur les Dominicains, les Bénédictins, les Cisterciens d'autrefois et d'aujourd'hui.

Bulletin paroissial. — Nous signalons à nos confrères un nouveau *Bulletin paroissial commun*, s'adaptant à tous les milieux. Brochure de 16 pages, rognée et cousue, sur beau papier, ayant pour titre : *La Chronique paroissiale*. Le prix (susceptible d'être diminué avec l'augmentation du tirage) est de 12 fr. le cent. — Spécimen gratuit sur demande adressée à *M. le Curé de N.-D. de Consolation, à* Calais *(P.-de-C.)*.

— Une Association en l'honneur de *S. Sébastien invoqué contre les épidémies* a été fondée récemment à Mantilly (Orne), avec l'approbation de S. G. Mgr l'Evêque de Sées. M. le Curé de Mantilly serait reconnaissant à ses confrères qui auraient l'amabilité de lui faire connaître les marques de protection accordées par S. Sébastien à leurs paroissiens.

— P. 14, on vous demandait une édition illustrée de *Fabiola*, reproduisant fidèlement costumes, édifices, etc., des IIe et IIIe siècles. Je me permets de vous signaler *Fabiola* de la maison Mame, à Tours, 1890 ; édition ornée de 10 grandes compositions de Joseph Blanc (grav. hors texte), gravées par Méaulle, et de 75 gravures dans le texte, d'après les monuments antiques. J'ai ce volume entre les mains : il est bien intéressant du point de vue indiqué.

Le nouveau Droit canonique des Religieuses. *Les nouvelles Normæ*, par le chanoine Thévenot. — In-18 de 196 p., 3 f. 50. — Paris, Téqui.

M. Thévenot, auteur déjà de deux volumes excellents (*La Novice parfaite*, 1921, et *Manuel de la vie religieuse*, 1919), se propose, dans ce nouvel opuscule d'un caractère tout pratique, de présenter aux Communautés (comme aux prêtres qui les dirigent) « l'exposé, avec un bref Commentaire, de leurs droits et de leurs devoirs, tels qu'ils sont formulés dans le nouveau Code et dans les nouvelles *Normæ*. » — Une IIe Partie (p. 161-179) dit les Règles à suivre pour l'approbation des Congrégations et des Constitutions. — Un Appendice enfin (p. 180-190) expose les grandes lignes des rouages administratifs de la Sainte Eglise (notions sommaires sur ces organes du gouvernement pontifical dont l'ensemble s'appelle la Curie romaine).

Les principales Puissances d'aujourd'hui, par H. Busson, J. Fèvre, H. Hauser. — *IVe édition* mise à jour avec 82 gravures et 118 cartes. — In-12 de XII-604 p., 12 f. — Paris, Alcan.

Ouvrage qui fait pendant à *La France d'aujourd'hui et ses colonies*, des mêmes auteurs, annoncé ici 1921, p. 315. Il sera accueilli avec la même reconnaissance par le monde des gens cultivés qui, lisant leur journal, désirent avoir l'intelligence géographique des problèmes que posent chaque jour l'économie et la politique. C'est un livre pratique, et en même temps un livre scientifique, où les divers chapitres, sol, climat, végétation, établissements humains, au lieu d'être étudiés à part les uns des autres comme on faisait autrefois, sont présentés dans un ensemble cohérent, où l'on met en lumière leurs actions et réactions réciproques, leur dépendance nécessaire, la multiple liaison providentielle entre la Terre et l'Homme. — Le titre porte : *Les principales Puissances*, ce qui implique qu'on en laisse de côté quelques-unes, qui sont intéressantes sans doute, mais dont l'importance, dans l'actuelle situation du monde, est moins grande. C'est ainsi qu'on laisse de côté, en Europe, les Etats scandinaves, l'Espagne, la Grèce et la Bulgarie. Du reste du monde on étudie la Russie d'Asie, la Chine et le Japon, l'Amérique du Nord ; de l'Amérique du Sud on donne une vue d'ensemble, avec une étude détaillée du Brésil et de la République Argentine. — 118 cartes, qui sont des merveilles, non pas de splendeur artistique, mais de clarté technique, de science, de précision schématique.

Vouloir vivre, par Ch. Heyraud ; préface de M. Henri Joly, membre de l'Institut. — In-8 écu de XII-730 p., 12 f. — Paris, Perrin.

M. Heyraud, — auteur, avant la guerre, de livres d'une très haute portée morale que nos lecteurs n'ont pas oubliés (*La France de demain*, et *L'Ame de l'Ecole*), et, depuis la guerre, d'un petit roman, *Jean*, dont l'inspiration est la même (inspiration d'ailleurs assez éloquente pour n'être pas obligée de recourir aux charmes de la fiction), — nous donne, dans sa nouvelle œuvre, un véritable Manuel de morale familiale et sociale. Il intitule un de ses chapitres : *Doctrine de vie*. Ce pourrait être le titre de l'ouvrage tout entier. Il passe en revue tout ce qui peut nous assurer une vie plus abondante (au sens évangélique du mot), c.-à-d. pleine de devoirs bien remplis, n'ayant rien négligé de ce qui peut la faire fructifier, l'embellir, l'aider à se multiplier, et ne perdant jamais de vue sa vraie fin : vie familiale (puisque c'est la famille qui est la cellule sociale), sa décadence (ses causes, les unes morales, tenant soit à nous-mêmes soit aux influences délétères de l'ambiance, les autres, d'ordre économique), son relèvement, l'accroissement de ses moyens d'action, de son bien-être légitime, sa multiplication, — multiplication non pas seulement des existences corporelles, mais multiplication aussi de la vie de l'âme : la culture intellectuelle, la discipline, le besoin de silence, la joie nécessaire, les vertus de chaque jour, la vitalité catholique, le rayonnement : « Etre apôtre et servir, » c'est le titre du chapitre final. Tout cela, écrit dans une langue qui est la clarté même, qui est l'éclat, qui est la chaleur, une chaleur communicative, entraînante. Et tout cela, très documenté, au courant des données multiples des statistiques, au courant aussi de tout ce qui s'est fait ces années-ci ou se prépare pour les années prochaines dans le domaine de la législation.

Je crois que ces lignes suffisent à laiser entrevoir à nos confrères ce qu'ils trouveront ici.

39e ANNEE (4e SERIE) N° 14 6 AVRIL 1922

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Mgr FREPPEL

(Vingtième article)

Sommaire. — Mgr Freppel et la Révolution : sa brochure à propos du Centenaire. — Lettre pastorale de 1879 contre le socialisme d'Etat. — Le clergé et les élections. — Discours de 1890 sur la doctrine du budget français. — L'œuvre de l'évêque à la Chambre.

I. — « La Révolution est satanique, » a dit Joseph de Maistre. Les contemporains ont trouvé le mot exagéré ; il est clair pour tout le monde aujourd'hui qu'il n'est que juste. Cette pensée paraît avoir dominé la vie de Mgr Freppel, surtout depuis son entrée au Parlement. Il n'avait pas beaucoup de tendresse pour la République, il reconnaissait toutefois que c'est une forme de gouvernement légitime et ne s'en déclarait point l'ennemi ; mais il y signalait l'envahissement révolutionnaire, et s'appliquait à montrer que la République devenait, avec le temps, lentement, sûrement, méthodiquement, la Révolution organisée.

A propos du centenaire de 1789, il publia un opuscule, *La Révolution française,* où il a exposé la doctrine de la Révolution. C'est une œuvre très forte, où il a condensé sa pensée entière et résumé les réflexions de toute sa vie. On a comparé ce livre aux *Considérations sur la France,* et il soutient la comparaison.

« Il en est à certains égards, écrit-il dans l'Avant-propos, de la Révolution française comme de la Réforme : l'une et l'autre constituent un mouvement d'idées qui dépasse de loin les limites d'un siècle ou d'un pays. Si tout s'était borné, en 1789 et en 1793, à renverser une dynastie, à substituer une forme de gouvernement à une autre, il n'y aurait eu là qu'une de ces catastrophes dont l'histoire nous offre maint exemple. Mais la Révolution française a un tout autre caractère : *elle est une doctrine,* ou, si l'on aime mieux, un ensemble de doctrines, en matière religieuse, politique, sociale. Voilà ce qui lui donne sa véritable portée, et c'est à ces points de vue divers qu'il convient de se placer, pour la juger en elle-même et dans son influence sur les destinées de la nation française, comme aussi sur la marche de la civilisation. »

Pour chacun, la manière de voir et d'agir dépend en grande partie de l'idée qu'on se fait du mouvement de 1789, point de départ de l'époque actuelle, — et ce que poursuivent les hommes du jour dans le Centenaire qu'ils célèbrent, c'est la glorification de la Révolution.

Or, que voulait-on en 1789 et qu'est-ce que la Révolution a fait de la France ?

« Le mouvement de 1789 devait être, selon le désir général, un mouvement réformateur, et il est devenu un mouvement révolutionnaire. »

Dans les cahiers des trois Ordres, tout le monde est d'accord pour conserver les bases fondamentales de la société française : le gouvernement monarchique, le roi, la religion catholique ayant seule le culte public dans le royaume. Comme le disait Mounier, « on voulait détruire les abus, et non renverser le trône. » Il y avait des abus, il fallait réformer les privilèges, le mode de répartition et de recouvrement de l'impôt, en revenir au vieil adage : *Lex consensu populi fit et constitutione regis,* rompre avec l'absolutisme de Richelieu et de Louis XIV. « Il est à jamais regrettable que la monarchie, déviant de sa ligne traditionnelle, se soit développée dans le sens de l'absolutisme ; que depuis 1614 jusqu'en 1789 on n'ait pas songé une seule fois à convoquer les Etats-Généraux pour associer la représentation nationale à la chose publique et pour prévenir le désordre financier à l'aide d'un contrôle efficace. »

Les privilèges, les vexations du droit de colombier ou du droit de chasse, personne ne songeait à les maintenir. Tout le monde était d'accord. La nuit du 4 août, le clergé et la noblesse avaient fait généreusement des sacrifices qu'on ne leur demandait pas aussi complets. Les réformes n'ont donc absolument rien eu de commun avec la Révolution française. Elles ne furent même pas un prétexte, puisque le prétexte ne subsistait plus. Mais la Révolution avait sa doctrine bien arrêtée et qu'elle voulait faire triompher par tous les moyens. Elle était irréligieuse, donc ennemie de Dieu et du christianisme.

Ce n'est pas seulement l'Eglise catholique, sa hiérarchie et ses institutions, que la Révolution française entend bannir de l'ordre civil, politique et social. Son principe comme son but, c'est d'en éliminer le christianisme tout entier, la révélation divine et l'ordre surnaturel, pour s'en tenir uniquement à ce que ses théoriciens appellent les données de la nature et de la raison. Lisez la Déclaration des droits de l'homme, soit de 89, soit de 93, voyez quelle idée on se forme, à ce moment-là, des pouvoirs publics, de la famille, du mariage, de l'enseignement, de la justice et des lois. A lire tous ces documents, à voir toutes ces institutions nouvelles, on dirait que pour cette nation, chrétienne depuis quatorze siècles, le christianisme n'a jamais

existé et qu'il n'y a pas lieu d'en tenir le moindre compte. Attributions du clergé en tant que corps politique, privilèges à restreindre ou à supprimer, tout cela est d'intérêt secondaire. C'est le règne social de Jésus-Christ qu'il s'agit de détruire et d'effacer jusqu'au moindre vestige. La Révolution, c'est la société déchristianisée ; c'est le Christ refoulé au fond de la conscience individuelle, banni de tout ce qui est public et de tout ce qui est social : banni de l'Etat, qui ne cherche plus dans son autorité la consécration de la sienne propre ; banni des lois, dont sa loi n'est plus la règle souveraine ; banni de la famille, constituée en dehors de sa bénédiction ; banni de l'école, où son enseignement n'est plus l'âme de l'éducation ; banni de la science, où il n'obtient plus pour tout hommage qu'une sorte de neutralité non moins injurieuse que la contradiction ; banni de partout, si ce n'est peut-être d'un coin de l'âme où l'on consent à lui laisser un reste de domination. La Révolution, c'est la nation chrétienne débaptisée, répudiant sa foi historique, traditionnelle, et cherchant à se reconstruire, en dehors de l'Evangile, sur les bases de la raison pure, devenue la source unique du droit et la seule règle du devoir. Une société n'ayant plus d'autre guide que les lumières naturelles de l'intelligence, isolées de la Révélation, ni d'autre fin que le bien-être de l'homme en ce monde, abstraction faite de ses fins supérieures, divines : voilà, dans son idée essentielle, fondamentale, la doctrine de la Révolution.

Dès son origine, la Révolution oscille entre le déisme et l'athéisme. Au début elle accepte la religion naturelle, l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, mais jamais elle ne fait une seule concession à l'idée chrétienne. Le Christ est l'ennemi qu'il faut expulser de la société. Même l'idée déiste demeure purement spéculative. Les Constituants font en 1789 leur déclaration de principes en présence de l'Etre suprême, mais Dieu est absent de leur constitution. Ce n'est pas en lui, mais en l'homme seul qu'ils placent le principe de l'autorité. La loi est pour eux, non pas l'expression de la volonté divine, mais l'expression *de la volonté générale,* d'une collectivité d'hommes qui décident en dernier ressort de ce qui est juste ou injuste. La volonté de l'homme est la suprême autorité. Plus de droit divin d'aucune sorte, la justice est tout humaine et rien qu'humaine. L'homme a pris la place de Dieu. C'est donc l'athéisme politique et social érigé en système. L'Etat sans Dieu !...

« Pas un mot indiquant qu'une déclaration des droits de l'homme implique nécessairement une déclaration corrélative de ses devoirs. »

1789 a été plus criminel que 1793 : il a posé les principes doctrinaux. Sans doute, en 1793 on a vu une bande de scélérats atroces, des massacres à froid que Macaulay a pu appeler « le plus horrible événement que raconte l'histoire » ; cependant ce n'est pas en 1793, mais bien en 1789, que la France a reçu la blessure profonde dont elle souffre depuis lors. « C'est en 1789 qu'en renonçant à la notion de peuple chrétien, pour appliquer à l'ordre social le rationalisme déiste ou athée, ses représentants ont donné au monde le spectacle d'une apostasie nationale jusqu'alors sans exemple dans les pays catholiques. C'est en 1789 qu'a été accompli, dans l'ordre social, un véritable déicide, analogue à celui qu'avait commis sur la personne de l'Homme-Dieu, dix-sept siècles auparavant, le peuple juif, dont la mission historique offre plus d'un trait de ressemblance avec celle du peuple français. A cent ans de distance le cri : « Ecrasons l'infâme ! » a trouvé son écho dans cet autre cri, expression plus dissimulée mais non moins fidèle de la même idée : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! »

L'élément étranger a eu sa grande part dans le mouvement révolutionnaire de 1789. Les formules de 89 avaient été élaborées dans la secte des Illuminés, dont Weishaupt et Knigge étaient les promoteurs, et tout particulièrement au Congrès général des Loges à Wilhelmsbad en 1780 ; au moins elles sont identiques. Aussitôt, comme à un signal donné, on vit accourir à Paris le Suisse Pache, l'Anglais Payne, le Prussien Clootz, l'Espagnol Guzman, le Neuchâtelois Marat, l'Américain Fournier, l'Autrichien Frey, les Belges Proly et Dubuisson, avec quantité de Polonais, d'Italiens, de Bataves, qui venaient prendre une part active aux événements, s'abattre sur la France comme sur une proie. Mais parmi les nations de l'Europe, aucune n'accepte les idées de la Révolution française. Elles font toutes, sans exception, le contraire, et au lieu que nos aventuriers français rompent toutes les traditions de la France et légifèrent sur ses habitants comme sur une peuplade d'émigrants en Californie, elles dirigent toutes leurs efforts dans le sens de leur histoire et de leurs traditions nationales, pour se fortifier et se développer.

« Bref, l'idée fondamentale du mouvement révolutionnaire de 1789, qui est d'écarter la tradition pour établir l'ordre social sur la raison pure, n'a prévalu nulle part. » C'est pourquoi, un siècle plus tard, les puissances ont refusé de s'associer aux manifestations françaises du Centenaire. Elles ne veulent pas, pour elles, glorifier la déchristianisation de l'Etat et l'athéisme appliqué à l'ordre social.

II. — L'évêque d'Angers montre ensuite comment la Révolution a détruit *la liberté*. Un pays n'est pas libre où le pouvoir central absorbe tout. On proclame bien que « tous les hommes naissent et demeurent libres. » En réalité, le Français est l'esclave de la volonté unique et anonyme de l'Etat. « Un individu n'est pas libre, quand il n'a même pas la faculté de disposer de ses biens suivant sa conscience et au mieux de ses intérêts. Un père de famille n'est pas libre, quand c'est l'Etat qui lui impose le genre d'éducation qu'il devra donner à ses enfants, contrairement à ses convictions religieuses. Une commune n'est pas libre, quand son administration tout entière est subordonnée au bon plaisir d'un agent du pouvoir central, préfet ou autre, et que le chef de la municipalité n'a pas même le droit de nommer ou de révoquer un garde champêtre. »

Quant à la liberté religieuse, c'est l'assemblée de 1789 qui lui a forgé des chaînes, en élaborant la Constitution civile du clergé, cette mainmise absolue de l'Etat sur les consciences, ce monument in-

signe du despotisme antireligieux. L'oppression des catholiques est une des marques distinctives de la Révolution française. Elle a massacré et déporté les prêtres, et quand elle a été condamnée à une modération relative par l'esprit du temps, chaque fois qu'elle remonte au pouvoir, après 1830 comme en 1789, après 1848, après 1879, son premier mouvement c'est de restreindre la liberté des catholiques.

On dirait le libéralisme révolutionnaire rivé à ce genre de despotisme par la fatalité de son principe. Quelques Jésuites ou quelques Dominicains se réunissant pour prier en commun, pour enseigner et pour prêcher, le mettent en émoi plus que ne sauraient le faire des menaces parties de l'étranger. On sent que la liberté religieuse est tout ce qu'il y a de plus antipathique à ses publicistes et à ses hommes d'Etat...

Sans doute, la Déclaration des droits de l'homme porte que « nul ne sera inquiété pour ses opinions religieuses ». Mais il suffit de regarder autour de soi pour se convaincre que c'est là encore une de ces formules mensongères sous lesquelles s'abrite le despotisme de l'Etat... Est-il un seul buraliste, un seul garde champêtre qui oserait impunément mettre ses enfants dans une école chrétienne, de préférence à l'école laïque ? Est-ce que le simple fait d'aller à la messe les dimanches, ne constitue pas un péril pour tous ceux qui touchent de près ou de loin à une administration publique ?...

Ce sont les légistes du moyen âge qui ont préparé le mouvement révolutionnaire de 1789, et le triomphe de l'absolutisme au profit de l'Etat.

A partir de Philippe le Bel, leur influence va grandissant. Ils défendent le roi contre les Papes ; ils introduisent le droit romain, qui refoule devant lui la coutume chrétienne. On proclame alors la maxime du droit byzantin : *Quidquid placuit principi legis habet vigorem*. Le prince aujourd'hui, c'est le peuple.

A la longue, les légistes finiront par persuader au prince qu'il est propriétaire de tout le sol français ; et Louis XIV, se faisant l'écho d'une théorie si peu conforme aux traditions de la royauté chrétienne, écrira dans ses instructions à son petit-fils cette phrase plus qu'étrange : « Tous les biens de nos sujets sont à nous. » Les trois cents avocats et procureurs du Tiers-Etat de 1789 n'auront qu'à reprendre cette thèse du Bas-Empire, pour se croire en droit d'exproprier l'Eglise, sous prétexte d'utilité publique.

Cette thèse, ils l'ont reprise au profit de l'Etat moderne, qui se fait maître des fortunes particulières, par la négation de la liberté testamentaire et par l'exagération des droits fiscaux ; maître de la justice par ses arrêtés de conflit, qui substituent la juridiction administrative à la juridiction civile ; maître de l'enseignement et de toutes les fonctions publiques. Ainsi nous avons « tout ce qui constitue la centralisation moderne, tout, excepté la liberté. »

Les hommes ne « naissent » pas seulement « libres », mais « *égaux* en droits ». Cette nouvelle formule est aussi décevante que l'autre. La vérité c'est qu'ils naissent « inégaux » et dépendants, inégaux en fortune comme en qualités. Est-ce que l'enfant sera jamais l'égal de son père ?

Mais la folie égalitaire subsiste, elle a décrété le partage forcé des héritages, qui ruine les maisons les plus solides et dépeuple le pays.

« C'est un des péchés capitaux de la Révolution française, d'avoir voulu légiférer pour un être abstrait, séparé de tout milieu et de toute qualité qui pourraient en faire autre chose qu'un homme purement et simplement. Et parce que cet être de raison n'a jamais existé et ne saurait exister nulle part, tout ce qu'elle a formulé à cet égard est faux et chimérique. » Ainsi elle a taillé dans le sol, sans tenir compte de l'histoire, quatre-vingt-un départements, comme on découperait d'une même étoffe quatre-vingt-une pièces.

Sous prétexte d'égalité le nombre seul opère, par sa vertu arithmétique, sans que le talent, la fortune, la valeur morale entrent pour rien dans un calcul qui se borne à une seule addition de voix. C'est courir aux plus dangereuses aventures, d'autant que cette égalité à outrance a tué le respect, nécessaire en tout temps, mais surtout à l'heure du danger.

La *fraternité*, chose étrange, est ensuite devenue le mot d'ordre des plus épouvantables forfaits. C'est une bande de bêtes féroces à figure humaine qui a vulgarisé en France le règne de la fraternité révolutionnaire. La Commune de 1871 a montré que les mêmes horreurs pourraient se renouveler, car leur fraternité se traduit toujours par la haine religieuse.

Pour ne citer qu'un exemple, est-ce calomnier nos modernes Jacobins de dire que leur hostilité à l'égard des pires ennemis de la France n'est pas comparable à celle qu'ils témoignent à un Français, du moment que ce Français porte une soutane ou une robe de religieux ? Ecoutez donc les cris de joie sauvage que poussent en chœur tous les organes de la presse radicale, chaque fois que l'on expulse d'une école ou d'un hospice quelques pauvres Sœurs de Charité, coupables du crime de n'être pas laïques. La Révolution a développé chez ce peuple si généreux par nature et si chevaleresque, des instincts de brutalité qui sont devenus l'étonnement du monde entier.

III. — Quant à la *propriété*, la vérité c'est qu'avant 1789 les paysans étaient propriétaires fonciers au point que les étrangers, comme Arthur Young, en étaient stupéfaits par la comparaison qu'ils établissaient avec leur propre pays. « La division des héritages est telle, écrivait Turgot, que celui qui suffisait pour une seule famille se partage entre cinq et six enfants. Ces enfants et leurs familles ne peuvent dès lors subsister uniquement de la terre. » La Révolution n'a fait qu'écraser la terre de mesures fiscales. Elle a vendu les biens du clergé et de la noblesse, mais contre des assignats de nulle valeur, à des bourgeois voltairiens qui se moquaient du peuple comme de la religion ; et les services publics qu'entretenaient ces fortunes, enseignement, hôpitaux, ont cessé. Ni les individus ni la nation n'y ont rien gagné. Mais ce vol gigantesque a fourni un précédent aux confiscations à venir. C'est pour cela que « les communistes de nos jours parlent de nationaliser le sol en transférant à l'Etat les droits des parti-

culiers. » Le socialisme est en germe dans la Révolution française.

Elle a détruit l'organisation du travail qui existait depuis des siècles, isolé l'ouvrier, et compromis le bon renom de l'industrie française. Désormais plus de fraternité professionnelle, plus de rapprochement entre les maîtres, les ouvriers et les apprentis, plus de garantie pour les faibles contre les forts, mais la concurrence effrénée, la lutte pour la vie. Aussi le régime corporatif s'est-il, par la force des choses, rétabli, grâce aux sociétés de secours mutuels ou aux associations coopératives, jusqu'à ce que le Parlement, sous la pression de l'opinion publique, ait dû abroger la loi du 27 juin 1791, et rétablir le principe de l'association par la loi du 21 mars 1884.

Une autre erreur, ç'a été de croire que l'*instruction* moralise. Cette confiance dans la culture intellectuelle, dit Herbert Spencer, est « absurde en elle-même. » Quel rapport y a-t-il entre la table de multiplication et l'idée du devoir ? Comment l'analyse grammaticale pourra-t-elle développer le sentiment de la justice et de l'amour du prochain ? « La foi aux livres de classe et à la lecture, conclut le philosophe anglais, est une des superstitions de notre époque. » Les nouvelles doctrines sont bien inférieures à celles de Platon déclarant que la vertu consiste essentiellement dans « l'imitation de Dieu. »

Tout pénétrés qu'ils puissent être de la vertu moralisatrice de l'alphabet ou du calcul, il est difficile de comprendre que des hommes sérieux n'attachent pas une importance plus grande encore à graver dans l'âme des enfants l'idée de Dieu, témoin et juge de leurs pensées et de leurs actions les plus secrètes ; de Dieu pour qui rien n'est caché et dont le regard, scrutant les reins et les cœurs, plonge là même où n'atteint pas l'œil du maître, où ne pénètre pas davantage l'œil du père ou de la mère. « Quiconque n'aime pas Dieu, écrivait Bossuet, quoi qu'il dise et quoi qu'il promette, n'aimera que lui-même. »

Avant la Révolution, l'Etat n'enseignait pas, et la France comptait 562 collèges avec 72.747 élèves, dont 40.000 recevaient l'instruction gratuite, sans parler des « petites écoles » où l'on instruisait le peuple. La conception de l'Etat enseignant et usurpant le monopole est fausse. C'est de plus le pire des despotismes. L'Etat n'a qu'une mission de surveillance, d'encouragement et de protection. Le système actuel amène fatalement l'abaissement de la science, et « constitue, disait M. Dumas, une cause permanente de décadence et d'affaiblissement. Il n'est pas bon que tous les établissements d'instruction supérieure soient soumis au même régime, aux mêmes programmes ; il n'est pas bon qu'ils aient tous à demander à un centre commun le mouvement intellectuel et les ressources matérielles. » Ce système n'existe qu'en France.

Mais la Révolution est particulièrement responsable du *militarisme*. Avant 1789, le progrès de la civilisation avait consisté à réduire de plus en plus les charges militaires, si onéreuses pour une nation, et à diminuer le chiffre des hommes de guerre. A Fontenoy, qui fut une des grandes batailles de l'ancienne monarchie, notre armée ne comptait pas quarante mille hommes. Alors il n'y avait pas de levée en masse, pas de conscription : « C'est de la Révolution française, écrit von der Goltz dans *La Nation armée*, que date la situation présente de l'art militaire, et cette situation durera jusqu'à ce que de nouvelles modifications sociales donnent une base nouvelle à la vie militaire et politique... La conscription fournit les masses d'hommes nécessaires pour permettre, en cas de besoin, de prodiguer la vie humaine. »

« Prodiguer la vie humaine, au moyen de la conscription : quel étrange progrès pour la civilisation européenne ! »

La France, grâce au Pacte de famille des Bourbons, pouvait résister à l'Europe coalisée. Le parti révolutionnaire jeta le défi à l'Europe entière en faisant une propagande de doctrines menaçantes pour les rois et pour les peuples ; il rompit les alliances et les traités ; faut-il s'étonner que l'Europe ait répondu à ces provocations par des coalitions sans cesse renaissantes ? Les moyens ordinaires ne suffisent plus, il faut les levées en masse et les armements universels. « Désormais tous les Français seront en état de réquisition permanente, chaque citoyen se trouvera placé pour un temps de sa vie entre les mains du gouvernement. » C'est la guerre à mort qui commence et qui va durer jusqu'à la Restauration d'abord. On essaiera bien de revenir au principe des engagements volontaires par les lois du 10 mars 1818 et du 14 avril 1832 ; mais vainement ; le militarisme est entré dans la vie nationale avec la Révolution française, et il n'en sortira qu'après le complet épuisement du pays.

Efforts gigantesques, je le veux bien, et qui témoignent de la puissante vitalité dont le peuple français était doué à la veille de 1789. Nous ne sommes pas plus insensibles que d'autres au spectacle grandiose de ce drame de vingt-cinq ans où notre pays allait ajouter tant de pages nouvelles à l'histoire de ses gloires militaires. Il ne faudrait pourtant pas se laisser impressionner par ces hécatombes sanglantes jusqu'à oublier les désastres qui en ont été la suite. En donnant le signal des armements universels, il est clair que la Révolution française allait forcer tous les peuples de se plier au même système. Dès lors la quantité jouerait le plus grand rôle, et le succès deviendrait finalement une question de nombre. On serait écrasé tôt ou tard sous la supériorité des effectifs. Ç'a été l'histoire de 1815 et de 1871. A ce jeu-là tout dépend de l'accroissement de la population.

Nous pouvons encore lutter à l'heure présente ; mais qu'adviendra-t-il en face de 120 millions de Russes et de 80 millions d'Allemands, avec notre chiffre d'habitants presque stationnaire ? Nous ne voulons pas insister sur des conséquences aussi douloureuses ; mais ce que l'évidence nous oblige à conclure, c'est que le militarisme, né de la Révolution française, s'est retourné contre notre pays, pour l'avenir duquel il constitue la plus redoutable des menaces.

Enfin, la Révolution française a séparé la France en plusieurs camps hostiles. Il y a l'ancienne dynastie, avec un droit consacré par une prescription de huit siècles ; un autre parti qui remonte à un

homme de génie qu'il est malaisé de faire sortir de notre histoire « avec son grand nom, ses services et jusqu'à ses malheurs, devenus les nôtres » ; enfin « tout un parti encore plus violent que nombreux qui se réclame de la Convention, de ses théories radicales et irréligieuses. Le pays est profondément désuni. Quel sera pour nous l'avenir ? »

Mgr Freppel termine sa magnifique synthèse en mettant en opposition deux faits très impressionnants : le démembrement de la Pologne et le relèvement de la Prusse.

La Pologne était une nation fière et chevaleresque entre toutes. Dieu l'avait douée des qualités qui font les grands peuples. Intelligent et brave, apôtre et chevalier, maintes fois ce peuple a opposé à la barbarie orientale un obstacle infranchissable, et il a porté tout autour de lui les lumières de l'Evangile. Mais un vice intérieur minait cette France du Nord : l'indiscipline et l'esprit de parti. Au lieu de s'attacher à la grande institution nationale qui avait fait sa force et son unité, la Pologne ne sembla préoccupée que de l'affaiblir et de la combattre, aimant mieux livrer le pouvoir au hasard des compétitions que de l'établir sur les bases indiquées par la nature et par sa propre histoire. Quand elle fut attaquée par l'étranger, elle était épuisée. Vainement des héros surgirent, de Jean Sobieski à Kociusko ; elle s'affaissa sur elle-même, réalisant la parole de l'Evangile : « Tout royaume divisé contre lui-même sera désolé. »

Mais par contre, après la bataille d'Iéna la Prusse semblait anéantie. Refoulée derrière l'Elbe par le traité de Tilsitt, réduite à la moitié de son territoire et de sa population, elle n'avait même pas réussi à sauver du désastre la Marche de Brandebourg, le berceau de ses souverains. C'en était fait, pensait-on, de l'œuvre du grand Frédéric. Mais elle demeurait fermement attachée à ses principes et à ses institutions. « Devant les malheurs publics toute opposition se tut, il n'y eut plus qu'une voix à se faire entendre : celle du patriotisme. » La nation se serra autour de son souverain, dont l'infortune ne produisit qu'un plus grand respect.

Le 10 août 1807, le roi disait aux professeurs de l'Université de Halle : « Il faut que l'Etat regagne en force intellectuelle et morale ce qu'il a perdu en force physique. » Sa voix fut écoutée et un mouvement des esprits comme il s'en est vu rarement dans l'histoire, devint le prélude de la restauration nationale... Tandis que Stein appliquait sa ferme intelligence à réorganiser l'Etat, Scharnhorst reconstituait l'armée, Guillaume de Humboldt mettait la main aux réformes de l'instruction publique, Eichorn déposait dans l'union douanière le premier germe de l'unité politique qui, à force d'énergie et de persévérance, devait, hélas ! se réaliser un demi-siècle plus tard. C'était à qui apporterait une pierre à l'édifice renaissant de la grandeur nationale ; et dans cette mise en commun de toutes les lumières et de toutes les volontés, l'esprit de parti se taisait devant l'intérêt de la patrie. Au milieu de toutes les divergences de l'opinion, l'on ne cessait de voir dans l'autorité historique et traditionnelle une force tutélaire : c'est autour d'elle et par elle que l'on espérait se relever et grandir, comme ces chênes de nos forêts qui ne montent si haut que parce qu'ils tiennent par des racines séculaires sur lesquelles ni les vents ni la tempête n'ont de prise.

Dans laquelle de ces deux voies s'engagera notre pays ? C'est l'avenir qui le dira.

L'auteur ne cache pas ses préférences ; ainsi que nous le raconterons plus loin, elles vont à la monarchie, et, à mesure, ses convictions s'affermissent encore. Cependant ce point est pour lui secondaire. La solution, il l'indique : elle est dans le retour de la société à Dieu, à Jésus-Christ, à l'Eglise. Mais il y a un parti-pris de l'Etat d'accentuer la rupture avec l'Eglise, de la persécuter, enfin de la faire disparaître.

Les événements ont confirmé la doctrine et les prévisions du grand évêque. La démocratie, loin de prendre la main que lui tendait l'Eglise, l'a repoussée avec dédain. Elle méconnaît la vertu sociale du christianisme, dit M. Anatole Leroy-Beaulieu. Dans son cœur charnel elle regrette de n'avoir pas la main assez longue pour éteindre les étoiles du ciel qui nous font, malgré nous, rêver de l'infini. La déchristianisation du peuple continue à nous être donnée comme la tâche essentielle de la République !...

« Pour moi, conclut Mgr Freppel, il n'y a pas d'autre formule de délivrance que celle-ci : rompre avec les idées révolutionnaires pour reprendre sans hésitation et d'une main ferme le mouvement réformateur de 1789. Je tenais à le dire hautement, à l'heure où nous sommes, pour le bien de la religion et dans l'intérêt de mon pays, sans me laisser arrêter par aucune autre considération, car je ne me connais au cœur que deux passions : l'amour de l'Eglise et l'amour de la France. » Ces lignes sont datées de Paris, le 1er janvier 1889.

Cet ouvrage eut un grand retentissement et obtint un beau succès de presse. Il s'en vendit plus de 30,000 exemplaires. Tous ceux qui le lisent demeurent frappés des connaissances historiques, de la fermeté des vues et de la sûreté de jugement de Mgr Freppel.

IV. — L'esprit révolutionnaire lui apparaissait concrété dans l'Etat, qui en applique lentement et sûrement les théories, et qui apporte dans son appareil législatif une prudence perfide. Il avance peu à peu, toujours à gauche, et ne s'arrête jamais. Pour lui, pas de péril à gauche, quoique là soient les abîmes. Mais il est entraîné par une force aveugle et qui se donne pour mission de jeter le pays aux abîmes : l'abîme de l'impiété, l'abîme du socialisme, et plus tard, si Dieu n'y met ordre, l'abîme où disparaissent les nations.

L'évêque d'Angers dénonçait dès 1879 le socialisme d'Etat, dans une lettre pastorale, et il en exposait ainsi le programme :

« Détruire la propriété individuelle pour y substituer la propriété collective, faire de l'Etat l'unique possesseur du sol et des instruments de travail ; revendiquer pour tous la même part à tous les biens et à toutes les jouissances, ne laisser subsister aucune inégalité sociale ou politique, aucune hiérarchie de droits ni de pouvoirs... »

Jamais le socialisme n'a été défini plus clairement, pas même par M. Jaurès. Il est vrai que les socialistes masquent volontairement leur doctrine, de peur d'effaroucher les peuples qu'ils espèrent surprendre et tromper. Mgr Freppel enlève tous les voiles et il nous montre le collectivisme tel qu'il veut être. En lisant ces lignes, si pleines et si effrayantes, on se dit, comme on l'a toujours fait : « Cela n'arrivera jamais, cela ne peut pas arriver ! » Or, pour que « cela arrive, » il suffit d'une petite loi. Le pays sera peut-être alors plongé dans l'anarchie, mais l'anarchie aussi est le but.

« Par suite, poursuit l'évêque d'Angers, faire table rase de toutes les institutions existantes, religieuses, juridiques, militaires, pour reconstruire la société sur de nouvelles bases qui seraient la négation de Dieu, de l'âme immortelle, de la vie future, c'est-à-dire le matérialisme théorique et pratique : telle est l'œuvre à laquelle travaillent des milliers d'hommes, d'une extrémité du monde à l'autre, et qui, à des degrés divers et sous des formes multiples, se résume dans la révolution sociale. »

Il écrivait cela le 18 janvier 1879, près de dix-huit mois avant d'être élu député ; il connaissait donc admirablement déjà la doctrine révolutionnaire. Chacune de ses paroles s'est réalisée. L'année suivante, c'était le commencement de l'expulsion des religieux appartenant à des Congrégations non autorisées, les magistrats donnant leur démission en masse ; quinze ans après, ce fut la campagne acharnée contre l'armée. L'évêque-député ne put l'entrevoir [1] ; mais ce dont il fut le douloureux témoin, c'est l'entreprise de l'Etat sur l'enseignement officiel qui ignore ou nie Dieu, l'âme, la vie future, et prône les doctrines matérialistes.

Les causes du mal, il ne manque pas de les définir, lui qui aime à définir tout : c'est l'affaiblissement du sens religieux et des croyances ; c'est la surexcitation dans les masses des appétits, des instincts égoïstes, de l'indépendance ; c'est enfin la diffusion de certaines erreurs philosophiques et économiques.

L'idée fondamentale du droit est faussée. En Angleterre il se confond avec l'intérêt, en Allemagne avec la force. En France, nous sommes peut-être moins atteints, à cause de la générosité native de la race ; cependant le matérialisme n'a-t-il pas chez nous des infiltrations profondes, et ne subordonne-t-il pas toutes choses à la satisfaction des besoins et des intérêts matériels ?

L'évêque expose et développe ces pensées dans un beau discours prononcé sur l'*Idée du droit* à l'ouverture du Congrès des jurisconsultes catholiques, le 1er octobre 1879.

Le positivisme, dit-il, a affirmé, par la bouche d'Auguste Comte, que « la notion du droit doit disparaître du domaine politique, comme la notion de cause, du domaine philosophique. » N'est-ce pas monstrueux ? Plus de cause suprême, ou bien la cause est tellement éloignée de l'effet qu'elle n'a aucune action sur lui. Par conséquent plus de responsabilité, plus de bien ni de mal, pas de châtiment ni de récompense au-delà. On comprend alors le mot de M. Clemenceau : « En politique il n'y a pas de justice ! » C'est la conséquence directe de la doctrine d'Auguste Comte. Le droit, au lieu d'être ramené à sa source éternelle, qui est Dieu, repose uniquement sur des textes de loi positive.

Aussi le droit naturel et le droit canonique qui reposent, l'un sur Dieu, l'autre sur l'Eglise, sont-ils bannis de l'enseignement de la plupart de nos écoles officielles. Notre enseignement traditionnel disparaît, le nouveau se matérialise. Dieu n'est plus la cause du juste et de l'injuste : la théorie du *Contrat social* prévaut, établissant que le droit est non plus l'expression de la raison et de la volonté divine, mais une pure création de la volonté humaine. La loi, c'est, d'après J.-J. Rousseau, « l'expression de la volonté générale. » Ce n'est donc plus la justice et la vérité qui sont souveraines : c'est le nombre, et par conséquent la force brutale. Le faible est ainsi écrasé sans qu'il puisse en appeler à un principe supérieur à la force qui l'écrase ; l'innocence, la vérité sont victimes de la tyrannie et de l'erreur, uniquement parce que celles-ci sont les plus fortes. La loi, c'est le despotisme du nombre, c'est l'oppression de la minorité, oppression sans retour, puisque la majorité est la seule règle et l'unique mesure du juste et de l'injuste.

Quand les peuples croyaient en Dieu, du fond de leur détresse et de leurs souffrances ils criaient vers Dieu. Le but de la philosophie contemporaine, c'est de détruire Dieu dans l'âme des peuples, afin que, lorsqu'ils seront accablés, leur voix se perde dans le vide et qu'ils subissent sans espérance les tortures de l'existence.

Ainsi, « comme le nombre est également la force, la théorie de Rousseau, acceptée si légèrement par tant d'esprits, va rejoindre la théorie hégélienne de la force identique au droit, de l'homme individuel absorbé dans la nation et dans l'Etat, source unique de tous les droits, et mesurant à chaque citoyen la part d'action qui lui revient dans n'importe quel ordre de choses. »

> Oui, Messieurs, sans aucun doute, et c'est par là que l'idée du droit est menacée en France non moins qu'ailleurs, le grand péril du moment c'est l'application des théories de Rousseau et de Hegel à l'ordre social ; c'est l'exagération des droits de l'Etat au détriment de la personne humaine, de la famille et de l'Eglise.

Et il signale cette volte-face étrange dans les idées révolutionnaires. A la fin du dix-huitième siècle on ne parlait que des « droits de l'homme, » aujourd'hui on ne préconise que les « droits de l'Etat. » En 1789 on invoquait la liberté de l'homme, sa dignité personnelle, offensées dans l'ancien régime. Maintenant liberté et dignité individuelles

[1] Mgr Freppel est mort le 22 décembre 1891 ; la première condamnation du capitaine Alfred Dreyfus est du 22 décembre 1894. L'israélite Bernard Lazare commença la campagne de révision du procès en octobre 1896 avec sa brochure *La vérité sur l'affaire Dreyfus* ; condamné une seconde fois par le Conseil de guerre de Rennes le 9 septembre 1899, Dreyfus fut gracié par M. Loubet dès le 21 septembre.

sont sacrifiées à cette puissance anonyme qui s'appelle l'Etat. On est donc parti de l'idée de la liberté de l'homme pour décrire ensuite le mouvement qui conduit inéluctablement à l'oppression de l'homme par l'Etat !

Oui, l'Etat, c'est-à-dire en définitive un petit nombre d'hommes qui le représentent ou le personnifient; l'Etat réduit à de telles proportions, et imposant à chaque citoyen ses opinions, ses haines et ses antipathies, sous peine de l'exclure de toute participation à la vie et aux fonctions publiques ; l'Etat se substituant à la famille dans l'instruction et dans l'éducation des enfants, quels que puissent être à cet égard les vœux et les préférences du père et de la mère ; l'Etat aspirant à chasser l'Eglise de la société extérieure pour la refouler dans l'intérieur du temple, où ses proscriptions ne tarderaient pas à la suivre pour l'entraver et l'asservir ; l'Etat remplaçant son droit naturel de surveillance et de police par la direction universelle et unique de tous les établissements de bienfaisance et de charité : en un mot, l'Etat maître absolu des intelligences et des volontés, en attendant que par une conséquence logique, fatale, il devienne l'unique propriétaire du sol et le possesseur exclusif de tous les biens : voilà l'idéal qu'on nous propose et que nos adversaires s'efforcent de réaliser ; les uns sachant bien ce qu'ils font, les autres ne se doutant pas de ce qu'ils préparent.

En quelques phrases fortement burinées, Mgr Freppel fait ainsi l'énumération exacte et terrible des méfaits et des intentions malfaisantes de l'Etat. Il connaît la noirceur des projets officiels, il les expose, il en déduit avec sa logique habituelle les conclusions, tout en spécifiant que plusieurs, qui sont les partisans déterminés de ces théories, ne savent pas « ce qu'ils préparent. » Sont-ils pour cela de bonne foi ? Il n'ose le dire, mais ne paraît point disposé à les excuser.

Il termine ainsi :

« On appelle cela l'Etat moderne. Non, mille fois non ! Ce que l'on ramènerait par là, c'est l'Etat antique, l'Etat païen dans ce qu'il avait de plus despotique et de plus abaissé, un Etat où il pourrait y avoir place pour tout, excepté pour le droit, la justice et la liberté. »

Aussi, quand il est devenu député, insiste-t-il sur les injustes empiétements de l'Etat. Il signale sa mainmise sur le fondement même de la famille par le divorce et le mariage civil ; sur l'autorité des pères de famille par le refus du droit de choisir les maîtres de leurs enfants ; sur la liberté de conscience par la loi exigeant l'enseignement obligatoire et laïque ; sur le droit de propriété par l'expulsion des religieux des maisons qui leur appartiennent, la violation du domicile, la confiscation des édifices religieux, la suppression arbitraire des traitements du clergé. Il maintient intact le principe de la liberté individuelle et revendique pour tous le droit d'association.

Mgr Gay, évêque d'Anthédon, l'encourageait et lui confiait ses pensées, n'ayant plus, depuis la mort de Mgr Pie, « d'évêque à qui ouvrir son âme ». Il l'admirait aussi pour ses beaux talents et son énergie : « Vous êtes constamment sur la brèche, lui mandait-il de Biarritz le 11 juin 1881, et armé des armes les mieux trempées, vous les maniez avec autant d'habileté que de vaillance. Les enfants de Dieu vous applaudissent et vos ennemis eux-mêmes sont contraints de vous écouter ». Mais il l'engage à parler aussi en évêque.

« La Révolution nous condamne à tirer des suffrages populaires et nos législateurs et jusqu'à nos gouvernements. C'est risquer de faire monter du sein de la mer ces bêtes néfastes dont parle l'Apocalypse. »

Que faire pour empêcher les catholiques, aveuglés par les erreurs libérales, « de faire le jeu de Satan, en aidant, sans le savoir ni le vouloir, ceux qui se sont constitués ses esclaves et travaillent à son œuvre », en nommant des francs-maçons ? Il faudrait un acte concerté de tout l'épiscopat.

« Dans les circonstances présentes, cet accord préalable est un rêve ! Nous avons des évêques et d'excellents évêques, mais nous n'avons pas à proprement parler d'épiscopat ; et quel malheur est cela ! Quelle diminution de nos forces et quel détriment pour les catholiques ! N'est-ce point une raison de plus pour que ceux qui ont la grâce de bien juger la situation élèvent la voix avec force ? »

Nos ennemis déclarent « qu'ils comptent sur la neutralité du clergé et de tout l'épiscopat dans les élections qui se préparent. » Ne convient-il pas de faire « un exposé de principes » ?

N'est-ce pas le moment de déclarer à nouveau, en se fondant sur tant de Bulles pontificales publiées depuis un siècle et demi, que tous les membres connus des sociétés secrètes, et nommément les francs-maçons, doivent être absolument exclus du suffrage de quiconque veut ne compromettre point son salut en cessant d'être docile à Dieu et à l'Eglise ; que, partant, avant même de s'informer de l'opinion politique des candidats, tout catholique doit s'enquérir s'ils appartiennent ou non à cette secte abominable ?

Nous n'avons pas la réponse de l'évêque d'Angers, mais nous savons que le 24 novembre suivant, à la Chambre, il proclamait le droit du clergé d'exhorter les fidèles, même du haut de la chaire, à remplir leurs devoirs d'électeurs « conformément à leur conscience de chrétiens et de catholiques », car « la conscience humaine est une et indivisible. »

Ses adversaires avaient l'habitude de déplacer la question et ils disaient : « Le clergé a pris parti pour la monarchie contre la République. » Il répondait, par exemple le 10 novembre 1890 à MM. Thévenet et Fallières :

Je vous mets au défi de nous apporter un mandement, une lettre pastorale, un document épiscopal quelconque, où l'on se soit prononcé pour la monarchie contre la République. Voici ce qui s'est produit : quand deux candidats se trouvaient en présence, l'un ennemi de l'Eglise et de la religion, l'autre défenseur de la religion et de l'Eglise, le clergé votait pour celui-ci de préférence à celui-là. Qui donc pourrait lui en faire un reproche ? C'était son droit et son devoir.

La vérité est que vous vous faites de la République une conception absolument différente de la nôtre. La République que vous avez inaugurée dans ce pays est une République intolérante, persécutrice et athée, tandis que la République que vous auriez pu établir, et peut-être même faire triompher, eût été une République large, tolérante, juste envers tous, respectueuse des droits de la religion et du clergé...

Je suis donc en droit de repousser les accusations de M. Thévenet et celles de M. Fallières, comme absolument erronées, et je leur porte une deuxième fois le défi de produire à cette tribune un mandement, ou une lettre pastorale où le clergé aux dernières élections législatives ait attaqué la forme républicaine. Il s'est constamment maintenu sur le seul terrain de la défense des droits de l'Eglise et de la religion.

Ce qui ne me paraît pas douteux, c'est que le clergé préférerait une République pensant et agissant autrement que la vôtre; et c'est aussi mon sentiment. *(Applaudissements à droite).*

V. — Déjà, en effet, à cette époque la République était devenue l'Etat athée, persécuteur et révolutionnaire. De plus, la conception de l'Etat-Providence prenait consistance. L'évêque-député attaqua cette fausse notion dans un de ses meilleurs discours, sur « la Doctrine du budget, » le 24 octobre 1890.

Il avait été nommé rapporteur du budget des cultes, puis « dénommé » deux heures après, sur les représentations de M. Gerville-Réache. Il n'en commence pas moins par rendre hommage au zèle et à l'activité de ses collègues de la Commission. « Mes éloges n'en auront que plus de valeur, » dit-il.

Puis il en vient à ses observations et réflexions touchant le système du budget français, dont la doctrine lui paraît défectueuse.

Le *premier défaut* qu'il lui reproche, c'est l'abus de la fonction publique, le développement excessif de la bureaucratie, cette malheureuse tendance à multiplier outre mesure les fonctions et les emplois de tout ordre :

« Je sais bien que cette tendance ne date pas d'hier seulement. Déjà M. Chamillard disait à Louis XIV ce mot très irrévérencieux : « Chaque fois que Votre Majesté crée un nouvel emploi, il semble que Dieu crée tout exprès un sot pour le remplir. » *(On rit).* Le mot manquait absolument de mesure... »

Mais il prouve que sous tous les gouvernements on a cru qu'en augmentant les agents du pouvoir « on se préparait des appuis ».

On cède à cette tendance aujourd'hui avec une facilité surprenante : « Depuis le budget de 1876 vous avez augmenté d'un tiers le nombre des fonctionnaires et des employés de l'Etat, et de ce chef vous avez ajouté par an 118 millions au seul chapitre des traitements civils. » Un des ministres avouait que la moitié de son personnel lui suffirait « pour bien conduire les affaires de son département. »

Puis, élevant les débats, il ajoute ces considérations très justes :

Sans m'arrêter plus qu'il ne convient au surcroît de charges qui en résulte pour le budget, je dis que le côté moral et social de la question mérite encore plus d'attention ; je dis qu'il est funeste de développer à ce point dans l'esprit des jeunes Français ce goût, ce penchant vers la bureaucratie. *(Très bien ! à droite).*

Bien loin d'apporter par là aucune force à la société, on enlève à l'agriculture, au commerce et à l'industrie de précieuses ressources. *(Très bien !).*

Ces carrières si utiles à la prospérité du pays, on les déserte : pourquoi ? Pour avoir une place quelconque qui permettra d'émarger au budget de l'Etat.

Voilà quelle est devenue l'unique ambition de tant de jeunes Français, que la trop grande multiplicité des emplois rétribués par l'Etat détourne du travail des champs et d'autres travaux également utiles, où on les voit préférer la vie de bureau à une existence autrement libre et indépendante.

Cette recherche universelle de la fonction et de l'emploi public est très préjudiciable aux intérêts du pays. Nous avons de magnifiques colonies, « eh bien ! on n'y va pas, ou si l'on y va, c'est pour y grossir l'armée des employés de l'Etat », non pour y exercer une industrie. C'est un grand abus que ce développement excessif du fonctionnarisme, « comme on se plaît à l'appeler dans un langage que l'Académie n'a pas encore légitimé ».

Il examine les différents budgets, celui de la marine par exemple, dont le rapporteur est M. Gerville-Réache qu'il loue de son courage à dire la vérité au pays : « Je le dis d'autant plus volontiers que c'est M. Gerville-Réache qui m'a fait destituer comme rapporteur du budget des cultes *(on rit);* c'est de ma part une vengeance chrétienne qui met ma conscience fort à l'aise. »

Dans ce budget, ce qui frappe, « c'est le développement excessif de la marine administrative ». Les frais généraux absorbent beaucoup trop de nos ressources.

« Ce que je dis là, tout le monde le pense et se le dit à soi-même... Avant de créer un nouvel impôt ou d'établir une nouvelle taxe, il faudrait réduire considérablement le nombre des fonctionnaires et des employés de l'Etat, en mieux rétribuant certains postes inférieurs dont la dotation est vraiment insuffisante. »

Le *second reproche* qu'il adresse au budget français, c'est qu'il exagère, « qu'il altère et même qu'il fausse la notion de l'Etat, en étendant outre mesure son rôle et sa fonction ». De là, au point de vue financier, des conséquences désastreuses.

En principe, « l'Etat ne doit entreprendre que ce que les particuliers et les associations naturelles ou libres ne peuvent pas faire par leurs propres forces. Aussi doit-on abandonner à l'Etat tout ce qui concerne l'ordre public, les relations extérieures, la défense nationale. »

A part cela, l'Etat doit encourager, stimuler, favoriser, diriger même vers des fins générales et dans l'intérêt de tous, l'action individuelle et l'action collective, mais non pas se substituer à elles en tout et pour tout. L'Etat usant de ses pouvoirs militaires, administratifs, judiciaires, exécutifs, pour le profit de la chose publique, rien de mieux. Encore une fois, c'est sa véritable fonction.

Mais l'Etat banquier, l'Etat professeur, l'Etat maître d'école *(Interruptions à gauche)*, l'Etat commerçant, l'Etat industriel, l'Etat manufacturier, l'Etat comédien ou tragédien, l'Etat imprimeur, — car il l'est à l'heure présente...

M. Poincaré. — Alors vous êtes pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat ?

Mgr Freppel. — Rien de tout cela n'est dans la nature des choses ; rien de tout cela ne répond à une idée saine et correcte.

Vous croyez peut-être, M. Poincaré, que votre objec-

tion m'embarrasse ? En aucune façon. Est-ce que vous vous figurez, par hasard, qu'un budget des cultes est mon idéal ? J'aimerais infiniment mieux un clergé propriétaire qu'un clergé salarié et indemnisé... *(Exclamations à gauche).*

M. Antonin Dubost. — Vous aimeriez mieux dans l'Etat un Etat dont vous seriez le chef. *(Bruit).*

Mgr Freppel. — Il fallait laisser à l'Eglise ses propriétés, il n'aurait jamais été question du budget des cultes. Votre objection renforce ma thèse au lieu de l'infirmer. *(Très bien ! très bien ! à droite).*

M. Poincaré. — Vous n'êtes pas difficile.

Mgr Freppel. — Il n'y a que trois situations possibles pour le clergé : ou propriétaire, ou indemnisé par voie de traitement, ou bien persécuté ; vous ne voulez pas de la dernière, alors il faut choisir entre les deux premières.

Il revient à son idée, au vice du système. « Il y a dans le budget une centaine de millions qui, ni comme recettes, ni comme dépenses, n'ont aucune raison d'y figurer. » Ce n'est pas le ministre des finances, M. Rouvier, qu'il critique : on ne saurait trouver un ministre des finances « plus intelligent, plus habile » ; c'est uniquement la doctrine du budget. « L'Etat en est venu à ce point d'absorption des forces intellectuelles et collectives du pays qu'il veut tout faire, et tout faire par lui-même. » Autrefois, pour ce qui regarde la question coloniale, aujourd'hui si importante, nous avions nos grandes Compagnies des Antilles, des Indes, de Madagascar, du Cap Vert, du Cap Blanc, et tant d'autres auxquelles les Colbert et les Richelieu confiaient le soin de tirer de ces régions lointaines le meilleur parti possible. Aujourd'hui c'est nous qui prenons l'initiative de ces grandes et fécondes conceptions. « Comment veut-on que du fond de ses bureaux de Paris un sous-secrétaire d'Etat aux colonies puisse administrer utilement et jusque dans les moindres détails, des contrées qui lui sont inconnues, de telle façon que, sans son autorisation, il ne soit permis de construire ni un hôpital, ni une caserne, ni un pont, ni un entrepôt de marchandises ? Avec un pareil système, on ne fait rien de solide ni de durable, car, s'il est possible de gouverner de loin, on ne peut administrer que de près. »

Mais ce qui l'émeut surtout, c'est « le résultat moral » :

Par là on enlève à l'esprit d'initiative privée tout son élan, et toute sa vigueur ; on paralyse l'activité nationale, on entrave le progrès. A force de voir le gouvernement décider souverainement du moindre intérêt local jusque dans le plus petit village, les Français s'accoutument à se décharger sur l'Etat du soin de leurs affaires. *(Très bien ! très bien ! à droite).*

Des entreprises éminemment utiles, nécessaires même, qui seraient achevées depuis longtemps si on les avait livrées à l'industrie privée, n'existent même pas encore à l'état de projet. Ainsi, par exemple, — car il convient de citer des faits pour ne pas rester dans le vague, — conçoit-on que la France n'ait pas encore ouvert son grand canal maritime entre l'Océan et la Méditerranée, — car l'œuvre de Riquet est devenue insuffisante, — ce canal sans lequel, en temps de guerre, ses vaisseaux, ses flottes ne pourront passer d'une mer à l'autre, à moins de franchir le détroit de Gibraltar où la puissance qui tient la clef de ce passage, — injustement à mon sens, — pourrait fort bien, à un moment donné, leur en interdire l'accès ?

L'Etat veut tout faire, et comme son trésor est toujours à sec, il faut attendre, on risque « d'attendre toujours. » Et l'industrie privée, elle, ne demanderait qu'à marcher.

Autre exemple, la Loire. « Ici, Messieurs, je vais avoir l'air d'instituer un plaidoyer *pro domo mea.* Nous avons un fleuve magnifique qu'on peut appeler le grand fossé de la France qu'il partage en deux moitiés presque égales. Eh bien ! malgré l'énorme volume de ses eaux, cette grande artère centrale de la France n'est même pas navigable la plupart du temps, elle ne rend que peu de services au commerce et à l'industrie. Quelques bateaux de pêcheurs, quelques transports de tuffeaux, c'est à quoi se réduit tout ce mouvement fluvial. » Ah ! si les Anglais étaient à notre place, si l'esprit d'initiative n'était pas étouffé dans ce pays par l'esprit bureaucratique, il y a beau temps que la Loire serait partout navigable et conduirait « au cœur du pays les marchandises du monde entier par la voie la plus directe et la moins coûteuse, de Saint-Nazaire à Orléans et au-delà ! »

Encore si l'Etat travaillait mieux et à meilleur compte, on pourrait se consoler jusqu'à un certain point de cet effacement de l'industrie privée. « Mais c'est presque un axiome que les travaux de l'Etat coûtent plus cher que les autres, sans être pour cela mieux conçus et exécutés. »

Que l'Etat allège son budget, se décharge de sa tâche et de ses dépenses sur les départements, les communes, les associations libres, les compagnies, les particuliers, tout le monde y gagnerait. « Pour moi, tant que je n'aurai pas vu cette décentralisation dans les dépenses comme dans les travaux, je ne me sentirai pas rassuré sur l'avenir de la fortune publique. »

« Enfin, Messieurs, le *troisième reproche* que je prends la liberté d'adresser au budget francais, — et ici je vais vous blesser, sans en avoir aucunement l'intention, mais il faut que chacun dise à la tribune, avec une entière franchise, ce qu'il sent et qu'il pense, — le troisième reproche que j'adresse au budget, c'est qu'il est devenu dans vos mains un budget de parti, un budget de guerre contre la moitié de la France. »

On proteste vivement à gauche. Il continue sans se soucier des clameurs des uns, des trépignements des autres :

C'est un principe de justice et d'équité que, le budget étant alimenté par l'argent de tous les contribuables, il ne peut pas et ne doit pas être le patrimoine exclusif d'un parti politique. *(Très bien ! à droite).*

Et c'est pourtant là ce qu'il est en France à l'heure actuelle. Vous vous servez du budget comme d'une arme, comme d'une machine de guerre contre la plus grande partie de vos concitoyens. Vous excluez systématiquement de toute participation aux fonctions et aux emplois rétribués par l'Etat *(Protestations à gauche)* tous ceux qui, fidèles à leurs croyances, pratiquent ouvertement leur religion. *(Exclamations au centre et à gauche).*

M. Millerand. — Cette observation me paraît déplacée dans la bouche d'un fonctionnaire.

Mgr Freppel. — Vous protestez ? Mais ce que je dis

là est de notoriété publique ; c'est l'évidence même. Un sous-préfet qui va à la messe est un homme mal vu de l'administration, et s'il va aux vêpres c'est un homme mort. *(On rit)*. Je veux dire que c'est un homme perdu. *(Nouveaux rires)*... Vous employez les ressources du budget à traiter en ennemis la majeure partie de vos concitoyens. Eh bien ! en avez-vous le droit ? Est-il admissible par exemple que dans un pays grevé de 31 milliards de dettes, — je ne parle que de l'Etat : les départements et les communes y ajoutent un contingent de six autres milliards, — est-il admissible que vous entreteniez à grands frais des écoles qui n'ont pas d'élèves, et qui n'en auront jamais, à côté d'établissements libres qui en regorgent ? Et pourquoi ? Parce que l'enseignement chrétien vous déplaît. Je dis que cela est inadmissible, tant au point de vue financier qu'au regard de la justice et de l'équité. *(Applaudissements à droite)*.

La guerre faite à la religion pèse lourdement sur les finances.

Parce qu'on a voulu accabler les écoles libres, on a fait trop grand et trop vite, on a bâti des palais qui ont coûté des centaines de millions.

La théorie de l'Etat enseignant n'est cependant pas soutenable. « Car je ne comprends pas qu'un Etat tel que le nôtre, qui n'a pas, qui ne peut pas avoir de doctrine, qui fait profession de n'en avoir aucune, se mêle d'enseigner. » Cette mission d'enseigner ne découle d'aucun de ses pouvoirs. « L'Etat est un pouvoir de gouvernement et d'administration, et non pas un pouvoir d'enseignement ! »

Cette lutte contre l'enseignement libre n'est pas rationnelle. Dans un pays où prévaudraient les idées saines, on considérerait au contraire celui-ci comme utile, précieux, indispensable même.

Mais ce n'est pas ainsi que vous entendez les choses. L'enseignement chrétien se donne dans les écoles libres, dans les collèges libres, dans les Facultés libres ; cela suffit pour que vous le traitiez en ennemi, dût-il en coûter des millions et des millions, et fallût-il créer de nouveaux impôts. J'ai donc eu raison de dire que le budget qu'on vous présente est un budget de parti, un budget de guerre contre la moitié de la France. *(Très bien ! très bien ! à droite)*.

Il termina ce beau discours sur une note attristée. Il savait bien qu'il n'avait rien de généreux à attendre de cette Chambre, élue en 1889, toute jeune encore, exaltée par la fièvre de la lutte électorale, et jouissant de trois années entières d'immunité absolue. Les Chambres sont dangereuses surtout au début des législatures, parce qu'elles se savent tout permis. Aussi s'adressant aux députés leur dit-il avec découragement :

— Et maintenant, Messieurs, qu'est-ce que j'attends de ce discours que j'aurais voulu faire plus court ? Pour le moment, absolument rien. Votre siège est fait. Vous continuerez comme par le passé à multiplier les fonctions et les emplois de l'Etat, parce que vous ne pouvez pas faire autrement, sous peine de soulever contre vous toute une armée de mécontents. Vous continuerez comme par le passé à charger l'Etat d'une foule de choses qui ne rentrent nullement dans ses attributions, parce que telle est l'idée jacobine que vous vous faites de l'Etat. Comme par le passé, vous continuerez à vous servir du budget comme d'une arme, comme d'une machine de guerre contre les catholiques, parce que tel a été le point de départ, telle a été l'idée fondamentale de la révolution du 4 septembre...

VI. — Cependant il aimait cette Chambre, toute turbulente et révolutionnaire qu'elle était. On y sentait l'odeur de la poudre, et lui il se plaisait dans la bataille.

Un jour, raconte M. le chanoine Grimault, il me dit : « Allons voir au Sénat comment cela se passe ! » Et nous voilà partis vers le Luxembourg. Nous y arrivâmes pendant qu'un membre de la droite prononçait un discours. S'adressant à je ne sais plus quel orateur de la gauche, il l'accablait d'invectives : « Comment, Monsieur, vous avez osé tenir un tel langage ! Avez-vous donc oublié les manifestes de votre parti ? Avez-vous oublié les principes les plus élémentaires de la morale ?... » Devant ces objurgations passionnées, les Sénateurs, à gauche comme à droite, en vérité semblaient dormir. Penchés sur leurs pupitres, immobiles, exhibant à nos yeux leurs têtes chauves, ils paraissaient insensibilisés. Au bout de cinq minutes, voyant que personne ne s'agitait, que personne ne criait, l'Evêque me regarde et me dit : « J'en ai assez ! Allons-nous-en ! C'est à mourir d'ennui, leur Sénat ! » Et il n'y est jamais retourné.

A la Chambre, on s'injuriait, on se traitait de « misérable, » d' « idiot, » de « vendu à l'étranger » ; mais cela c'était la vie ! C'étaient les cris de la mêlée ! Il est vrai qu'après les luttes de la tribune il y avait dans les couloirs la trêve aux hostilités. On rapporte que M. de Baudry d'Asson, y rencontrant un jour M. Clemenceau, l'exorcisa en ces termes : « Retire-toi, Satan, toi et tous tes diables ! » Ensuite les deux Vendéens se serrèrent la main.

Les discussions de la Chambre étaient passionnantes, toujours animées, sauf lorsque paraissait à la tribune l'orateur qui apportait son « discours d'affaires », et qui parlait, non pas pour les députés, mais pour ses électeurs. Tout le monde causait entre soi, doucement d'abord, puis sans se gêner, et il en résultait un brouhaha qui, pour un étranger, eût été scandaleux. Les huissiers alors, décorés de leur belle chaîne d'argent, se promenaient dans l'hémicycle en criant : « Faites *silâce*, Messieurs, faites *silâce !* » Un silence très relatif s'établissait pendant quelques secondes, puis le ton des conversations particulières s'élevait de nouveau à un diapason plus aigu. Le Président causait lui-même avec quelque député, puis tout à coup, par devoir et sans conviction, il agitait bruyamment sa sonnette qui tintait en vain, et d'un timbre faible, parmi le bruit.

Pendant ce temps l'orateur lit d'une voix blanche son long discours. Des voix s'entredisent par dessus les bancs : « Irez-vous au théâtre ce soir ? Avez-vous vu un tel ?... » Le malheureux qui occupe la tribune élève la voix, se fâche de ce qu'on ne l'écoute pas, frappe sur ses dossiers ; « mais sa voix se perd comme le cri d'un merle au milieu de l'orage. Cependant trois sténographes debout, serrés contre la tribune, l'oreille tendue, le visage crispé, s'efforcent de recueillir le discours prononcé. Leur besogne doit être pénible, car chacun d'eux ne reste à son poste que pendant deux ou trois

minutes. Enfin le Monsieur a fini. Ses amis l'applaudissent. Il plie sa serviette et s'en va content. Demain son discours paraîtra à l'*Officiel*, et dix mille électeurs sauront que leur député n'a pas négligé leurs affaires. »

Mais il n'en allait pas ainsi quand parlait Mgr Freppel. Si les députés faisaient du bruit, c'est parce qu'il leur disait des choses peu agréables et qu'il cinglait leurs oreilles de vérités piquantes. Aussitôt la gauche hurlait. Le Président réclamait le silence, et l'obtenait, jusqu'à ce qu'une tirade nouvelle produisît sur les adversaires l'effet des coups rythmés sur les chiens qu'on fouaille. Alors éclataient des exclamations furibondes, des dénégations, des cris de colère. « Mais le silence profond qui succédait à ces orages témoignait de l'attention nouvelle qu'on allait prêter à l'orateur. On épiait toutes ses pensées, on pesait tous ses mots : mais il les avait lui-même si bien forgés d'avance que leur force résistait à tous les assauts. Parfois on eût dit que les huées de trois à quatre cents députés allaient le terrasser, mais non : c'étaient les députés eux-mêmes qui étaient écrasés sous son impitoyable logique. »

Ensuite, dans les couloirs, les députés s'entretenaient de son discours, et souvent on recueillait ce mot : « Il est fort, l'évêque ! » Il avait conquis sur eux, ce qui est énorme dans ce milieu, l'ascendant de la supériorité intellectuelle.

Il ne changeait pas un mot au discours qu'il avait préparé ; sa merveilleuse raison était servie par une merveilleuse mémoire. Il redisait les paroles qu'il avait voulu dire et dans la forme exacte où il les avait exprimées :

Je m'en apercevais le soir, ajoute M. Grimault qui l'accompagnait, lorsque nous allions en corriger l'épreuve destinée à l'*Officiel*. Cette besogne nocturne s'accomplissait au Palais-Bourbon entre dix heures et minuit. Qu'on imagine une vaste salle au milieu de laquelle s'étalait une longue table éclairée par trois lampes et munie d'un tapis vert. C'est là que pouvaient corriger leurs discours les députés qui avaient parlé à la Chambre dans la journée. Cette correction se faisait sous la surveillance de deux ou trois Messieurs distingués, — chefs de la sténographie, sans doute, rédacteurs habituels du compte-rendu analytique, — gens fort polis, mais qui ne manquaient pas de fermeté pour s'opposer aux trop fortes retouches que certains députés voulaient opérer dans leurs morceaux d'éloquence. J'en ai vu qui apportaient de grandes phrases qu'ils n'avaient pas prononcées : « Nous ne pouvons pas laisser introduire ces nouveautés, » disaient les sténographes. Et ils tenaient bon. Monseigneur corrigeait ses discours avec une parfaite probité. Il changeait quelquefois une épithète, supprimait un *qui* ou un *que*, et c'était tout [1].

Quel lutteur et de quelle considération il jouissait ! Ce serait une erreur de penser qu'à la Chambre il n'a rien fait, qu'il n'a rien obtenu, rien empêché. Ce n'est pas en vain qu'on parle constamment pendant onze ans au même auditoire, qu'on revient sur les mêmes idées, sans cesse, en appuyant sur les préjugés qu'on réfute, sur les improbités qu'on signale. A travers les deux cents discours qu'il a prononcés à la Chambre, Mgr Freppel a redit, expliqué, enfoncé dans les cerveaux le même enseignement touchant l'Etat révolutionnaire. C'est une doctrine qu'il étudie inlassablement et qu'il montre sur toutes ses faces. Il avait fini par l'implanter dans l'esprit de ses collègues, non pas qu'il les ait convertis à ses idées, mais il l'imposait et il l'environnait de tant de preuves, il y faisait rayonner tant de vérité, tant de bons sens qu'ils étaient impressionnés, ou du moins ne contestaient plus, sachant qu'ils s'attireraient de nouvelles et formidables répliques.

Si l'on se plaçait uniquement au point de vue des résultats tangibles, on ne ferait plus de discours, on ne composerait plus de livres, on n'écrirait plus d'articles catholiques dans les journaux. Dieu seul apprécie ce que produisent ces travaux, enfantés par le devoir, commandés par la foi et par la conscience, arrosés et fécondés par sa grâce. Ceux qui suivent de près ce mouvement catholique et en qui habitent ces pensées, constatent d'abord qu'on empêche beaucoup de mal et qu'on fait rentrer bien des blasphèmes.

L'évêque d'Angers savait mieux que personne qu'il arrêtait beaucoup d'impiétés sur les lèvres de ses adversaires. Ils se disaient : « L'évêque est fort ! et il est là ! » Et le flot d'insanités prêt à couler se figeait. Mais en outre il fit un bien considérable par sa bonté, sa bonhomie, sa bienveillance, et par l'autorité avec laquelle il précisa la doctrine touchant la Révolution, montrant ce qu'elle est, ennemie de la tradition et du progrès, ennemie de la liberté et du travail, ennemie du bonheur des peuples, — et avant tout, ennemie de l'Eglise.

[1] *Mes Souvenirs*, par M. le Chanoine Grimault, t. II, p. 184-192.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — En raison de la proximité des fêtes de Pâques, l'*Ami* voudrait-il répondre bientôt aux questions suivantes :

1° N.-S. a-t-il célébré la Pâque le 13 ou le 14 Nisan ?
2° Judas a-t-il communié à la dernière Cène ?
3° Comment se déroulaient les fêtes pascales à l'époque de N.-S. ?

R. — Nous ne répondrons ici qu'à votre troisième question. Nous supposons en effet que vous êtes un lecteur de l'*Ami ;* vous en possédez la collection, ou vous pouvez, à tout le moins, la consulter facilement chez un confrère. Or, nous avons déjà traité les deux premières questions, et puisque aucun fait ou document nouveau n'est venu éclairer ces deux points, sur lesquels discuteront longtemps encore les exégètes, nous jugeons inutile d'y revenir.

Ad I. Reportez-vous donc, pour le jour où N.-S. célébra la Cène, à l'*Ami* du 8 août 1912, p. 728-733. Vous y verrez que l'opinion la plus probable

est que le Christ n'a pas célébré la Cène le jour légal de la Pâque juive, mais la veille, donc le 13 et non pas le 14 Nisan.

Ad II. Quant au cas de Judas, il a été étudié à fond dans l'*Ami* du 7 décembre 1911, p. 1094-1098. Sans faire intervenir aucune raison de convenance, mais en consultant uniquement les textes, seuls qualifiés pour déposer en pareil cas, il est à peu près certain que Judas n'a pas communié à la dernière Cène.

Ad III. Reste votre dernière question. Nous allons y répondre aussi bien que nous le permettent les documents, car, en dehors de nos Evangiles et de l'historien Josèphe, nous n'avons comme sources d'information que la Mischna, les Talmuds et autres traditions juives.

Or, la Mischna [1], vous le savez sans doute, ne date que du second siècle après J.-C., et bien qu'on doive supposer que la plupart des coutumes qui y sont consignées étaient en usage bien avant cette date, que c'était le cas en particulier de celles qui concernaient la fête de la Pâque, néanmoins on n'est jamais sûr si tel rite particulier était usité à telle époque.

Sous le bénéfice de ces observations, nous essaierons de donner une idée de Jérusalem à l'époque de la Pâque au moment où vivait Notre-Seigneur.

La Pâque, ainsi que la plupart des grandes solennités juives (comme la Pentecôte, la fête de la Dédicace et celle des Tabernacles), se célébrait exclusivement à Jérusalem. Tous les Israélites mâles, âgés d'au moins douze ans (Lc. II, 41, 42), qui résidaient dans un périmètre de 50 milles autour de Jérusalem et n'avaient pas d'empêchement absolu, soit rituel, soit d'autre nature (maladie, etc.), devaient monter à Jérusalem en cette occasion [2]. Les femmes pouvaient y venir aussi, mais elles n'y étaient pas obligées. Un mois avant la Pâque, pour faciliter le passage de ces innombrables pèlerins venant d'un peu partout, les routes et les ponts étaient réparés ; les sépulcres étaient blanchis pour permettre d'éviter facilement toute souillure ; dans les synagogues, les deux sabbats qui précédaient la fête étaient consacrés à expliquer les obligations qui incombaient à tous et à commenter, jusque dans leurs moindres détails, les rites des cérémonies pascales, spécialement ceux qui concernaient la manducation de l'agneau. Quelques jours avant la fête, de longues caravanes affluaient vers la Ville sainte en chantant les Psaumes dits « des montées, » c'est-à-dire, les Psaumes 120-134. La plupart des pèlerins venaient de la Galilée par la Pérée et Jéricho et l'on n'ignore pas que, de Jéricho à Jérusalem, la pente à gravir était d'environ 1200 mètres. (Cf. Mt. XX, 17-18 ; Mc. X, 32, 33 ; XV, 41 ; Lc. II, 42 ; XVIII, 31 ; XIX, 28 ; Jo. II, 13 ; V, 1 ; VII, 8 ; XI, 55). Ce furent ces pèlerins galiléens, venus pour la Pâque par Jéricho, Béthanie et Bethphagé, qui formèrent au Christ le cortège qui l'acclama le jour des Rameaux. Aux Juifs de la Palestine ou de la Dispersion se joignaient même des païens qui venaient en curieux pour jouir du spectacle qu'offrait en ces jours, de tous les plus solennels, la capitale religieuse du judaïsme. On a essayé d'évaluer la foule qui pouvait en cette circonstance se presser à Jérusalem ou dans les environs immédiats. Pour la Pâque de l'an 65 ap. J.-C., Josèphe a donné le chiffre d'environ trois millions *(Guerre Juive,* liv. II, chap. XIV, nº 3). Cette indication ne semble pas exagérée, puisque entre 63-66 le légat de Syrie Cestius Gallus ayant ordonné, pour se rendre compte de l'affluence qui pouvait en ces jours-là se presser à Jérusalem, de dénombrer les agneaux immolés, on arriva au chiffre de 256.000 *(Guerre Juive,* liv. VI, ch. IX, nº 3) ; comme les Juifs devaient se réunir par groupes de 10 à 20 pour manger l'agneau, c'était donc un minimum de 2.700.000 hommes que supposaient les indications recueillies par les Prêtres au Temple.

On devine aisément quel aspect bizarre offraient alors les rues de Jérusalem, les collines et les villages environnants. Chacun se logeait où il pouvait. — Les Hiérosolymitains étaient invités à pratiquer l'hospitalité la plus large. Nul d'entre eux ne devait considérer sa maison comme étant strictement sienne ; il fallait la mettre avec la plus parfaite bonne grâce à la disposition de tous ; c'est ce que fit, à la requête de Notre-Seigneur, le disciple inconnu de l'Evangile (Mt. XXVI, 18 ; Mc. XIV, 13 ; Lc. XXII, 11, 12). En récompense de l'hospitalité accordée, le maître de la maison recevait la peau de l'agneau et la vaisselle qui avait été utilisée dans le repas pascal. — Ceux qui ne pouvaient trouver place à Jérusalem se logeaient sous des tentes ou dans des abris de circonstance. Les Galiléens aimaient à se masser sur la montagne des Oliviers que certains, pour ce motif, appelaient mont de Galilée ; beaucoup cherchaient un refuge à Béthanie, à Bethphagé ou même plus loin encore, et ils venaient de là manger la Pâque à Jérusalem et assister aux diverses cérémonies qui se déroulaient dans le Temple.

La Pâque avait pour but de commémorer le souvenir de la sortie d'Egypte et de l'affranchissement du peuple choisi. La fête durait sept jours et elle tombait toujours à une date fixe : le 15 Nisan en comptant suivant la manière des Juifs, qui faisaient commencer les jours la veille au soir au coucher du soleil, et non à son lever, comme le veulent nos usages occidentaux.

En vue de la Pâque, le père de famille devait s'assurer dès le 13 Nisan ou dans la matinée du 14 qu'il ne restait plus chez lui de pain fermenté. Muni d'une lumière, il visitait les endroits les plus

[1] Le traité de la Mischna concernant la Pâque, le traité *Pesachim,* date de 180-200 ap. J.-C. (Cf. J. Touzard, *La Pâque juive à propos d'une publication récente,* dans *Revue Pratiq. d'Apologétique,* 1er avril 1914, p. 32-50).

Les textes bibliques concernant la Pâque sont : Exod. III, 18 ; XII, 1-XIII, 10 ; XXIII, 14-19 ; XXIV, 18, 23, 25, 26 ; Lev., XXIII, 4-14 ; Num. IX, 1-14 ; XXVIII, 16-25 ; Deut., XVI, 1-8 ; Jos., V, 10-12 ; II Reg. XXIII, 21-23 ; II Chroniq. XXX, 1-27 ; XXXV, 11-19.

Parmi les Apocryphes, il convient d'ajouter le *Livre des Jubilés*, ch. XLIX.

[2] L'obligation pour un Juif de célébrer la Pâque était telle que ceux qui avaient été empêchés de le faire à la date régulière du 14 Nisan devaient s'acquitter de ce devoir le 14 du second mois (mois d'Ijar, avril-mai) selon *Nomb.* IX, 9-12.

secrets de sa maison où du levain aurait pu tomber par accident, où du pain fermenté aurait pu être caché ; le Talmud de Jérusalem énumère en détail tous les endroits où il faut regarder et, pour être bien sûrs de ne pas laisser subsister par mégarde le moindre morceau de levain ou de pain, certains Rabbins allaient jusqu'à renouveler à trois reprises différentes cette minutieuse inspection. Dans la matinée du 14, on suspendait au sommet du Temple un pain fermenté. A midi ce pain disparaissait; les Juifs de Judée cessaient alors tout travail, et si du pain fermenté était trouvé chez l'un d'eux, il était susceptible d'être exterminé. La période des jours azymes, c'est-à-dire des jours de pains sans levain, était commencée.

A midi et demi, le 14 Nisan, avait lieu le premier sacrifice pascal (Exod. XII, 5). Le Grand-Prêtre apparaissait dans toute sa majesté, portant la fameuse robe bleue au bas de laquelle pendaient des grenades d'or alternant avec des clochettes (Exod. XXVIII, 33-34)[1]. La foule était énorme dans les cours du Temple; chacun venait tenant en laisse un agneau ou un chevreau âgé d'au moins huit jours et de moins d'une année. Le bruit des bêlements de tous ces animaux couvrait les voix des Lévites. L'immolation des agneaux commençait avant que ne soit brûlé l'encens pour le sacrifice du soir. Les Juifs étaient admis avec leurs victimes, successivement, par trois groupes distincts dans la cour des Prêtres. Dès que le premier groupe était entré, les portes de Nicanor et les portes latérales de la cour des Prêtres étaient fermées. Les prêtres sonnaient par trois fois de la trompette et l'immense massacre commençait aussitôt. En raison du grand nombre des victimes à immoler, chaque Israélite présent, habituellement le chef de famille, égorgeait son agneau ou son chevreau. Les prêtres se contentaient de parcourir les rangs pour recueillir le sang dans des vases d'or et le vider au pied de l'autel d'où il s'écoulait, par des canaux souterrains, dans le torrent du Cédron.

Si Notre-Seigneur n'a pas anticipé la Pâque, Pierre et Jean chargés par le divin Maître de préparer la Pâque (Mt. XXVI, 17-19 ; Mc. XIV, 12-16 ; Lc. XXII, 7-13), comme l'étaient habituellement les disciples des Rabbins, se mirent en devoir de se procurer, sur les fonds de la bourse commune, l'agneau sans défaut et sans tache; ils le chargèrent sur leurs épaules selon la coutume et le portèrent au Temple. Là, mélangés à la foule qui formait l'un des trois groupes, ils l'immolèrent de leurs propres mains. Puis ils se rendirent dans les bâtiments qui entouraient le parvis des Juifs, suspendirent leur agneau à l'un des nombreux crochets enfoncés dans la muraille et l'écorchèrent. Un prêtre s'approcha d'eux, recueillit la graisse et la déposa sur l'autel de Yahweh. Si, au contraire, Notre-Seigneur a anticipé la Pâque, comme le donne à entendre I Cor. v, 7, au moment même où étaient égorgés dans le Temple les agneaux nécessaires à la célébration de la fête, le Christ, véritable Agneau dont ils n'étaient que la figure, expirait sur l'arbre de la Croix : « *Pascha nostrum immolatus est Christus*[1]. »

Pendant que les agneaux étaient immolés, les Lévites chantaient le *Hallel* (Psaumes 113-118), et l'opération, à laquelle chacun prêtait son concours, se faisait avec une telle rapidité qu'on n'avait pas à recommencer plus de trois fois le chant des psaumes. Vers la fin de la cérémonie, — alors que la graisse de tous ces animaux fumait sur l'autel, au point, disent les traditions, d'obscurcir le ciel, — le Grand-Prêtre s'avançait majestueusement dans le Saint pour y brûler l'encens. Il en sortait au bout de quelques minutes, la cérémonie préparatoire à la Pâque était achevée.

En rentrant chez soi, il fallait, selon une prescription de l'Exode (XII, 7), marquer de sang avec un rameau d'hysope les deux montants de la porte et se préparer à faire rôtir l'agneau. L'opération était délicate ; on devait l'embrocher sans briser un seul de ses os, sinon on était passible de quarante coups de fouet. Toute tige de métal était interdite. On se servait généralement de deux branches de grenadier ; l'une traversait l'animal de part en part ; la seconde, plus courte, tenait les pattes de devant étendues en forme de croix. S. Justin fait allusion à cette disposition dans son *Dialogue avec Tryphon*, ch. 40.

Le soir venu, dès que trois étoiles étaient apparues dans le firmament, environ vers 7 heures, le 14 selon notre manière de compter, mais le 15 selon celle des Juifs, on se réunissait entre familles ou amis pour le repas pascal. Une salle retenue à l'avance avait été préparée ; S. Marc (XIV, 15) et S. Luc (XXII, 11 et 12) décrivent la chambre haute où Pierre et Jean avaient fait le nécessaire. Des tapis, peut-être même des divans peu élevés, y avaient été disposés. On n'en était plus au temps où l'agneau pascal se mangeait debout en costume de voyage, les reins ceints, un bâton à la main, comme le voulait l'Exode XII, 11. Prendre ainsi son repas était un indice d'esclavage ; le prendre couché était au contraire, nous disent les Talmuds, un signe de repos, de sécurité, de liberté. A l'époque de Jésus, malgré la présence d'un Procurateur à Césarée et d'une garnison romaine dans la citadelle Antonia, Israël se considérait comme un peuple libre et il mangeait sa Pâque couché, le bras gauche appuyé sur un coussin, la main droite libre pour saisir les mets dans le plat.

[1] Les Romains, au grand désespoir des Juifs, la conservaient en temps ordinaire dans la tour Antonia. (Josèphe, *Guerre Juive*, liv. V, ch. XV).

[1] Après avoir discuté les différents arguments qui permettent de se prononcer sur la date de la dernière Cène, le R. P. Lagrange conclut en ces termes : « Il nous paraît difficile de refuser une très sérieuse probabilité à l'opinion qui soutient que Jésus n'a pas fait la Pâque juive. Il l'aurait remplacée par l'institution d'une Pâque nouvelle qui ne pouvait se substituer à l'ancienne sans que celle-ci fût rappelée et comme célébrée dans celle qui lui succédait, l'agneau pascal étant inutile quand le Christ se donnait lui-même en nourriture. Cette opinion est, semble-t-il, assez bien assise au point de vue critique ; elle est absolument conforme aux textes de S. Jean et ne heurte pas de front ceux des Synoptiques, si l'on entend bien leur sens. C'est aussi celle de la tradition la plus ancienne, puisque les anciens, d'un commun accord, affirment que Jésus est mort le jour où les Juifs ont immolé l'agneau pascal, jour qu'ils nomment le 14 Nisan. » (*S. Marc*, p. 337). Pour l'ensemble de la question, se reporter à l'endroit de l'*Ami* déjà indiqué.

Le festin se déroulait suivant des rites très précis ; une coupe de vin rouge ordinaire mêlé d'eau dans la proportion des deux tiers, circulait jusqu'à quatre fois.

Le président du repas commençait par annoncer le début de la fête ; Jésus le fit en ces termes : « J'ai désiré d'un grand désir de manger cette Pâque avec vous avant de souffrir. Car, je vous le dis, je ne la mangerai plus jusqu'à la pâque parfaite, célébrée dans le royaume de Dieu. » (Lc. xxii, 15, 16). Puis, il bénissait la première coupe. Le Divin Maître prononça sur elle la formule prescrite ; on en retrouve des échos dans nos Evangiles : « Béni sois-tu, Yahweh notre Dieu, qui as créé *le fruit de la vigne ;* béni sois-tu, Yahweh notre Dieu, roi de l'Univers, qui nous as choisis entre tous les peuples... et nous as sanctifiés par tes commandements, etc., » et il ajouta, en la faisant circuler : « Prenez cette coupe et distribuez-la entre vous, car, je vous le déclare, je ne boirai plus désormais *du fruit de la vigne* jusqu'à ce que le royaume de Dieu soit accompli. » (Lc. xxii, 17, 18). Une discussion sur la préséance s'éleva alors entre les Apôtres. (Lc. xxii, 24-30). Comme les convives devaient en cet instant se laver les mains, Jésus transformant un peu cette partie de la cérémonie, se leva de table, prit un bassin, une serviette et lava les pieds de ses disciples, accomplissant tout à la fois jusqu'à l'extrême le rite de purification judaïque et donnant en même temps à ses Apôtres un exemple d'humilité dont la discussion encore toute récente avait montré la nécessité. (Jo. xiii). Au cours du lavement des pieds, Jésus fit allusion au traître qui devait le livrer. (Jo. xiii, 10).

Quand la première coupe avait circulé et après que chacun s'était purifié, on apportait les herbes amères, les pains azymes, une certaine sauce appelée *Charoseth,* enfin l'agneau pascal, qui devait être présenté en entier, y compris la tête et les pieds.

Les herbes amères consistaient en laitues, cresson, persil, endives, marrubes, raiforts, graines d'acacias et de coriandre ; par leur symbolisme elles rappelaient aux Juifs les souffrances qu'ils avaient endurées en Egypte. Le *Charoseth* était un mélange de divers fruits : pommes, raisins, figues, dattes, citrons, écrasés et cuits dans le vinaigre et l'eau salée, avec addition de cannelle et de diverses épices pour colorer la sauce en rouge, afin de rappeler aux Israélites les briques qu'ils fabriquaient en Egypte au temps des Pharaons.

Dès que les plats étaient devant lui, le maître de la maison prenait les herbes amères, les trempait dans le *Charoseth* en remerciant Dieu d'avoir créé les biens de la terre, et tous en mangeaient au moins la grosseur d'une olive. Puis, le plus jeune des assistants lui demandait pourquoi cette nuit était distinguée des autres nuits et quelle était la signification de ce rite de la Pâque. La question était posée à deux reprises et, entre les deux interrogations, on versait dans la seconde coupe le vin mêlé d'eau. Le président répondait alors en disant : « Ceci est la Pâque que nous mangeons parce que Dieu est passé sur les maisons de nos Pères en Egypte. » Prenant ensuite les herbes amères, il disait : « Nous mangeons ces herbes amères parce que les Egyptiens ont rendu amères les vies de nos Pères en Egypte. » Enfin, élevant avec ses mains les pains azymes, il ajoutait : « Nous mangeons ces pains sans levain parce qu'on n'eut pas le temps de faire fermenter la pâte avant que Dieu se révélât à nos Pères et les rachetât. Nous devons louer, honorer, célébrer, magnifier Celui qui a fait ces grandes et admirables choses à nos Pères et qui nous a amenés de la servitude à la liberté, de la douleur à la joie, des ténèbres à une grande lumière. Disons donc, *Alleluia!* » et toute la table reprenait en chœur les psaumes 113 et 114 [1]. Quand cette première partie du *Hallel* était terminée, le président poursuivait son instruction pascale en ces termes : « Béni sois-tu, Seigneur, ô notre Dieu, Roi éternel, qui as racheté nos Pères de l'Egypte et qui nous a amenés à cette soirée où nous sommes pour que nous mangions ces pains sans levain et ces herbes amères ! » On buvait alors la seconde coupe et, derechef, on se lavait les mains. Celui qui présidait prenait alors deux pains, il les rompait et en plaçait les morceaux sur un pain resté entier, en disant : « Béni soit Celui qui a produit le pain pur de la terre ! » Puis, entre deux morceaux de pain azyme, il mettait des herbes amères, les trempait dans le *Charoseth* en disant : « Béni sois-tu, Seigneur, notre Dieu, Roi éternel, qui nous as sanctifiés par tes préceptes et nous a appris à manger ce repas ! » et il en donnait à chacun. Dans l'Evangile de S. Jean, xiii, 26, on a une allusion à cette pratique. Les Apôtres sont émus par les allusions très nettes de Notre-Seigneur à celui qui doit le trahir : « En vérité, en vérité, je vous le dis, un de vous me livrera » (21). S. Pierre fait signe à S. Jean de s'informer. Le disciple bien-aimé se penche sur la poitrine du Christ et lui dit : « Seigneur, qui est-ce? — C'est celui, répond à voix basse Jésus, à qui je présenterai le morceau trempé. » Et ayant trempé du pain, il le donna à l'Iscariote et lui dit : « Ce que tu fais, fais-le vite » (27). Judas, ayant pris le morceau de pain, se hâta de sortir (30).

A ce moment seulement, selon toutes les vraisemblances, eut lieu la bénédiction des pains azymes proprement dits. Jésus les prit, les rompit, car tout pain avant d'être distribué devait être rompu, il prononça sur eux les paroles sacramentelles qui firent de ces pains son propre corps, et il en distribua les morceaux aux Onze en leur disant : « Prenez et mangez, ceci est mon corps qui sera livré pour vous, faites ceci en mémoire de moi. » (I Cor. xi, 23-24 ; cf. Lc. xxii, 19 ; Mt. xxvi, 26 ; Mc. xiv, 22).

Après les herbes amères et les pains azymes, c'était le tour de l'agneau pascal. Le président le distribuait entre les convives. Comme des herbes

[1] Les Schammaïstes ne chantaient que le psaume 113 ; les Hillélistes chantaient les deux.

amères, chacun, pour remplir son devoir pascal, devait en manger au moins la grosseur d'une olive ; la maladie, même la plus grave, n'affranchissait pas de cette obligation.

L'agneau mangé, le repas était considéré comme terminé. Voilà ce qui nous explique les paroles de S. Luc et de S. Paul plaçant la consécration du pain *pendant le repas* et celle du vin « *après le repas : postquam cœnavit.* » (Lc. xxii, 20 ; I Cor. xi, 25). On faisait alors circuler la troisième coupe dite « *coupe de bénédiction,* » et ce fut celle-là que Notre-Seigneur consacra. S. Paul y songeait lorsqu'il écrivait à ses fidèles de Corinthe : « *La coupe de bénédiction* que nous bénissons n'est-elle pas une communion au sang du Christ ? » (I Cor. x, 16).

Enfin, venait la quatrième et dernière coupe. Après l'avoir bue, on chantait la seconde partie du *Hallel* : psaumes 115 ou 114 (selon l'école à laquelle on appartenait) à 118 et l'on se séparait. Jésus ne se dispensa pas de ce cantique d'actions de grâces : « *et hymno dicto,* disent les Evangélistes, *exierunt in montem Olivarum.* » (Mc. xiv, 26, et Mt. xxvi, 30).

Ce premier jour de la Pâque, 15 Nisan, était un jour très solennel et, naturellement, tout travail était rigoureusement interdit. A minuit, les portes du Temple étaient ouvertes. Le livre des Nombres donne la liste des sacrifices qu'il fallait offrir ce jour-là et les jours suivants en dehors de l'holocauste du matin (Num. xxviii, 16-25). Au temps de la royauté (et les Asmonéens avaient remis cet usage en honneur), le roi faisait immoler un taureau pour son peuple et pour lui.

Le 16 Nisan, le Grand-Prêtre offrait les prémices de la moisson nouvelle et le Sanhédrin déclarait alors ouverte la période de la moisson ; puis, pendant cinq jours, on vivait dans une sorte de demi-fête, ne mangeant toujours, même les étrangers, que des pains azymes. Dans les synagogues et les écoles, les Rabbins expliquaient le ch. xxiii du Lévitique relatif aux fêtes religieuses de toute l'année.

Régulièrement, on ne devait pas quitter Jérusalem durant les solennités pascales ; avec le temps, ce rigorisme primitif s'était quelque peu atténué : « Il est plus louable, disait-on, de rester les 7 jours à Jérusalem ; mais on peut s'éloigner le troisième, s'il y a nécessité. » En cas d'éloignement, il fallait être revenu à Jérusalem pour le septième et dernier jour de la Pâque. C'est ce que firent les disciples d'Emmaüs. Le soir du troisième jour (donc au début du quatrième, selon la manière de compter des Juifs), Notre-Seigneur les rencontra sur le chemin qui menait à Emmaüs (Lc. xxiv, 13), et le lendemain ils étaient de retour dans la Ville sainte (Lc. 33).

Quant à l'usage de délivrer un prisonnier à l'occasion de la Pâque, on n'en trouve nulle trace soit dans les Livres Saints, soit dans les Talmuds. C'était assurément une coutume récente qui avait dû s'introduire sous la domination romaine, quand le droit de vie et de mort avait été enlevé au Sanhédrin.

Le dernier jour de la Pâque était aussi solennel que le premier et il était chômé comme lui. Dès qu'il était achevé, les pèlerins se remettaient en route pour regagner leur domicile.

Q. — 1° Un curé n'a pas de vicaire, et pour faciliter à ses paroissiens l'audition de la messe il bine chaque dimanche. Peut-il de ce fait prendre sur les fonds de son église une indemnité de binage ?

2° Un chasseur qui n'a pas de permis est dénoncé aux gendarmes qui réussissent à le prendre, lui font un procès et confisquent son fusil. Le dénonciateur est-il tenu à réparer le dommage causé au chasseur ?

R. — Ad I. Evidemment la perception d'une indemnité de binage, proportionnelle à ses *incommoda,* est spéculativement légitime en principe de justice. Mais un curé n'est point par cela même autorisé à en fixer lui-même le montant, et à le prélever sur les fonds de son église. C'est là un point d'administration financière qui relève de la seule compétence du gestionnaire du bien de l'église, sous la direction et approbation de l'Evêque. En beaucoup de diocèses, les Ordinaires admettent et règlent officiellement les indemnités de binage. Si aucun règlement semblable n'existe chez vous, le plus simple est d'écrire à votre évêché, qui sans doute, devant vos bons motifs, vous autorisera à faire sur les fonds de l'église le prélèvement en question, dont trace devra figurer sur les comptes administratifs.

Ad II. Quoi qu'il en soit de la qualification que peut mériter le procédé du dénonciateur, il ne constitue pas en soi une action injuste. La damnification qui en résulte pour le chasseur « pincé » ne provient pas du dénonciateur, mais de la loi, dont il ne fait que déclencher pour ainsi dire l'application. Il n'a donc rien à réparer. Son action, vilaine peut-être à d'autres points de vue, n'est pas une violation de la justice commutative.

Q. — Un fraudeur condamné par les tribunaux à une forte amende est-il tenu à restitution, ou bien cette amende en tient-elle lieu ? Et s'il doit restituer, à qui ? Les clients à qui la marchandise a été revendue en détail sont nombreux, difficiles à retrouver ; le tort fait à chacun n'est pas uniforme ni considérable...

R. — L'amende est une sanction sociale, profitant à l'Etat, et non une restitution réparant l'injustice commise à l'égard des personnes lésées par la fraude. Le fraudeur dont vous parlez devrait donc, s'il les connaissait et pouvait pratiquement les atteindre, indemniser les gens qu'il a volés. Quand il s'agit de petits vols successifs et séparés, faits au détriment de plusieurs personnes, dans des conditions assez caractérisées en théologie morale pour qu'il y ait véritablement lieu à restitution, on admet que, vu l'impossibilité de la faire suivant les strictes exigences de la justice, le voleur peut se décharger du bien d'autrui mal ac-

quis en le versant *in sinu pauperum,* ou *in piis operibus.*

C'est la solution couramment appliquée dans les confessionnaux aux commerçants indélicats qui, retirés des affaires, sont pris de scrupules tardifs et avouent avoir fait en définitive des bénéfices sérieux et injustes en fraudant légèrement chaque fois sur la qualité ou la quantité de la marchandise.

Q. — Un enfant a fait sa Communion solennelle en juin, n'a plus assisté à la messe qu'une ou deux fois, et vient se présenter à Noël pour se confesser et communier. Il prétend que son père le fait travailler le dimanche et proteste de sa bonne volonté.

Un autre se présente avec lui qui n'a pas mieux agi, mais n'a pas d'excuse et veut communier pour faire comme les autres.

Si je renvoie l'un et accepte l'autre, les parents protesteront. Si je les remets à plus tard pour les éprouver, il est à craindre qu'ils ne reviennent plus. *Quid ?*

R. — *Quid ?* Mais c'est bien simple : acceptez à l'absolution celui qui peut la recevoir validement, et refusez celui qui n'a pas pour cela les dispositions voulues. C'est affaire de conscience, où vous n'avez pas à faire entrer dans votre jugement de confesseur les considérations du dehors, le qu'en dira-t-on des parents ou autres. La question de l'absolution étant réglée au for interne du tête-à-tête purement individuel, il peut se faire que des raisons graves vous suggèrent de conseiller à un pénitent absous de ne pas faire la communion, au moins *coram populo,* le jour de Noël, ce qui est œuvre de for externe et nullement obligatoire *de præcepto.* Mais, là encore, il nous paraît bien difficile de faire intervenir légitimement la considération des parents, pour priver de la communion l'enfant qui en est digne, et en a peut-être un besoin personnel qui doit l'emporter sur le souci de ces inconvénients accidentels du dehors.

LITURGIE

Q. — 1° L'*Ami du Clergé,* 1905, p. 416, dit que les ornements sacerdotaux doivent être en soie et il invoque pour cela une décision de la S. C. des Rites en date du 23 mars 1882.

Par contre, Le Vavasseur dans sa 7e édition (1889) dit que l'étoffe de coton n'est pas prohibée pour la confection des chasubles, et il en réfère à la S. R. C., 23 mai 1835, n. 4750. *Quid juris ?*

2° L'*Ami du Clergé,* dans les *Tables générales* de la 2e série, page 261, dit que les purificatoires doivent être bénits, non sous peine de péché.

Le Vavasseur, au contraire, affirme qu'on ne doit pas les bénir : S. R. C., 7 sept. 1816, n. 4526, ad 12. Où est la vérité ?

3° Gousset cite les cas où l'amict, le manipule, etc., perdent leur bénédiction. Il laisse donc supposer que l'amict doit être bénit. Gury range également l'amict parmi les ornements qui ont besoin d'une bénédiction.

Le Vavasseur n'y fait aucune allusion.

En pratique, faut-il les bénir ?

R. — Ad I. Nous n'avons pas à réformer la solution donnée par l'*Ami du Clergé.* Le décret de 1835 qui, à l'époque, permettait les chasubles faites en étoffe de coton pour les Fransciscains réformés, a été annulé depuis, et tous doivent aujourd'hui suivre la règle rappelée le 23 mars 1882, même les Franciscains, et ceux-ci sont seulement autorisés à user les ornements irréguliers qu'ils auraient encore, à cause de leur bonne foi. (S. R. C., 7 déc. 1888, n. 3697, ad 16 ; et Barbier de Montault, *Le costume et les usages ecclésiastiques,* t. II, p. 20).

Ad II. Le Vavasseur, en traduisant le décret de 1816, n. 2572, ad 12, semble faire une obligation de ne pas bénir le purificatoire ; mais les auteurs en général et l'*Ami* avec eux ont vu simplement dans la réponse de la S. R. C. qu'il n'y avait pas d'obligation à faire cette bénédiction, et qu'on pouvait dès lors l'omettre sans péché.

Ad III. Le *Ritus servandus,* Tit. I, n. 2, dit positivement que les ornements du célébrant doivent être « integra, et decenter pulchra, et benedicta », puis détaillant ces ornements, le premier qu'il cite est l'amict, puis les autres et notamment le manipule. Leur bénédiction est donc obligatoire.

Q. — Un de mes sympathiques confrères, sacristain du collège, a fait prendre aux sous-diacres d'occasion l'habitude de se tourner vers le peuple pour la lecture de l'épître. Que pense l'*Ami* de cette habitude ?

R. — Cette étrange nouveauté est condamnée par la rubrique. Le *Ritus servandus,* en effet, Tit. VI, n. 4, porte que le sous-diacre, ayant génuflecté à l'autel, au milieu, sur le plus bas degré, se rend au côté de l'épître et tourné vers l'autel, *contra altare,* chante l'épître. C'est ensuite l'enseignement unanime des auteurs, comme Gavantus, Merati, Cavalieri, résumé dans de Conny, *Petit Cérémonial Romain,* p. 158. Il y a donc là un abus à faire disparaître.

Q. — Un curé qui, le 2 novembre, avait à faire l'inhumation d'un petit enfant, crut pouvoir célébrer, *præsente cadavere,* un service à l'intention des membres défunts de la famille, et le corps de l'enfant déposé à l'église, on prit les ornements noirs pour le service, puis, celui-ci terminé, on déposa les ornements noirs pour reprendre les ornements blancs et continuer la cérémonie d'inhumation. Etait-ce bien régulier ?

R. — Un curé serait certainement en faute s'il faisait la présentation d'un petit enfant défunt à l'église, et célébrait aussitôt, le corps présent, un service à l'intention des membres trépassés de la famille, parce que le caractère festival de l'enterrement de l'enfant ne saurait s'allier simultanément avec la couleur funèbre des ornements de la messe. Pour être en règle, qu'il fasse la présentation et l'inhumation de l'enfant ; puis l'enterrement achevé et le cortège rentrant à l'église, le service pour la famille pourra commencer régulièrement avec les ornements noirs que comporte le 2 novembre.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 5 aprilis 1922.

AL. RAVRY, *vic. gen.*

FROSSARD

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

VIN AROUD

VIANDE — QUINA — FER

Le plus puissant Reconstituant physiologique. Souverain contre : *Chlorose, Anémie, Altération du Sang, Perte des Forces,* convient aux *convalescents, enfants, jeunes filles, vieillards.* Rue de Richelieu, 28, Paris et toutes Pharmacies.

LABORATOIRES BAILLY
A. BAILLY, 17, rue de Rome, PARIS
ANALYSES
Bactériologiques — Biochimiques — Alimentaires
(diphtérie, tuberculose) (sang, urines) (laits, vins, etc.)
RÉACTION DE WASSERMANN. — Notices et brochures sur demande.

EUCHROMINE (Déposée)
Peinture à l'eau silicatée en poudre, applicable directement sur tous les matériaux (pierre, brique, plâtre, bois, etc.), à l'intérieur et à l'extérieur. **Économique, solide et lavable,** 25 nuances. 9, rue du Congo, PANTIN (Seine).

MEMBRES DU CLERGÉ servez-vous de votre pouvoir d'acheteurs pour soutenir les entreprises catholiques. Commandez toujours **HUILES-SAVONS-CAFÉS** à
LA CITÉ NOUVELLE
Huilerie, Raoul FRANCOU, Directeur, à Salon-de-Provence.
Vous recevrez des produits de tout premier choix aux plus bas prix possibles et aiderez au succès d'une initiative catholique. — TARIF et NOTICE sur demande. - Représentants acceptés.

H. & O. BEYERMAN MAISON FONDÉE EN 1620
Robert BINAUD, successeur depuis 1899
GRANDS VINS DE BORDEAUX
Cognacs — Rhums — Vins de liqueurs
— *ENVOI DE PRIX COURANTS SUR DEMANDE* —

CRÉDIT INDUSTRIEL & COMMERCIAL

L'Assemblée Générale a été tenue le 21 Mars 1922.

Les bénéfices réalisés en 1921 se sont élevés à 6.356.847 fr. 35.

Ces résultats ont permis de fixer le dividende à 20 fr. par action libérée de 125 fr. et à 35 fr. par action libérée de 500 fr. nets de la taxe sur le revenu, de porter 1.000.000 à la réserve extraordinaire, et de reporter au Compte de Profits et Pertes de 1922 un solde de 104.037 fr. 80.

Les Actionnaires ont touché un acompte de 5 fr. par action non libérée et de 20 fr. par action libérée, au mois de Novembre dernier. Le solde soit 15 fr. par action non libérée ou libérée, nets de la taxe sur le revenu, leur sera payé à partir du 1er Mai prochain, au siège de la Société, 66, rue de la Victoire, et dans les bureaux de quartier. Le droit de transmission frappant les titres non nominatifs reste à la charge des porteurs.

Les Comptes présentés par le Conseil d'Administration sont adoptés à l'unanimité.

RHUMATISANTS, GOUTTEUX ne souffrez plus. Guérissez-vous sûrement avec la véritable poudre **PISTOIA** PLANCHE ne contenant ni colchique ni substances vénéneuses. La boîte 5 fr. — Phie Planche, 1, boul. de la Madeleine. Marseille.

LISEZ CECI Mme L. MARQUIS, directrice de l'Intermédiaire catholique de Besançon et de Genève, fondé en 1884, 2, r. Péclet, à Besançon, se recommande tout spécialement aux lecteurs de l'*Ami du Clergé* pour leurs achats en **Montres, Pendules, Bijouterie et Orfèvrerie.** Ils peuvent s'y adresser en toute confiance. Demander catalogues franco. Articles spéciaux pour 1res communions : Chapelets, Médailles, etc. — Prix avantageux.

POLYCOPISTE NOUVEAU, GARANTI SANS GÉLATINE « La Pierre Humide » imprime en toutes couleurs toutes les écritures, dessin, musique, etc., tous formats. Se défier des contrefaçons. *Catal., tarif, spécimens :* Curé de TELOCHE (Sarthe).

MONSIEUR L'ABBÉ

Si vous connaissez un Asthmatique, vous ferez une œuvre charitable en lui indiquant le Remède d'Abyssinie Exibard en poudre ou en cigarettes. Prescrit par tous les médecins et récompensé par médailles d'or et d'argent, il soulage instantanément et guérit des milliers de malades chaque année. 28, Rue de Richelieu, PARIS, et toutes Pharmacies.

ALCOOL de MENTHE
de **RICQLÈS**
saveur fraîche
parfum agréable
hygiène parfaite

VINS de BORDEAUX
— VINS DE TABLE, VINS FINS, COGNACS, RHUMS —
Spécialités de la Maison { Graves des Rois de Gascogne / Kina THEO — Bulo RUM / Liqueur L'« Évangélique »
GAUDRAP & Co, 43, quai des Chartrons, BORDEAUX
Envoi gratis du Catalogue sur simple demande

ENGRAIS DEROME
BAVAY (Nord)

La Librairie René GIARD, 2, rue Royale, à LILLE, **achète** au maximum de leur valeur toutes bibliothèques et lots de livres de théologie, patrologie, littérature, etc., fins d'éditions. — *Catalogue périodique gratuit.*

EPILEPSIE
MALADIES NERVEUSES
DANSE DE St-GUY TRAITEMENT par le « **BROSÉYL** » Résultats merveilleux.
Approbations médicales. — Le flacon de 60 dragées 8 f. 80
Pharmacie GOBERT, 40, rue des Acacias, PARIS.

LA RELIURE à la portée de tous avec la **RELIGO**
Br. S. G. D. G. Méd. de Vermeil au concrs Lépine 1921. 148 fr.
Notice franco : 30, Avenue du Roule, Neuilly-s-Seine.

VITRAUX D'ART Charles CHAMPIGNEULLE, 96, rue Notre-Dame des Champs, à PARIS
Maison fondée à Metz en 1832
Représentant, maquettes et devis sur demande

La Sciatique

La goutte, douleurs, rhumatismes, gravelle, guéris radicalement, en peu de jours, par le **TRAITEMENT DU CHARTREUX** le plus puissant antirhumatismal connu. Pas d'insuccès, pas de régime spécial. Demandez à M. Malavant, 19, rue des Deux-Ponts, à Paris, la brochure explicative gratuite et franco, vous vous guérirez vous-même.

HARMONIUMS NEUFS et d'OCCASION
PROCURE du CLERGÉ, 3, rue de Mézières, PARIS-VIe